



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Association les enfants du canal

Rapport d'activité 2025

Conseil d'administration

Jean Baptiste Legrand, Président
Marie Françoise Chabanne, secrétaire
Claire D'Hennezel, membre
Malissa Marseille, trésorière
Florian Bricaud, membre
Bruno Torregrossa, membre
Sylvaine Villeneuve, membre
Magali Gautier, membre

Direction

Samira El Alaoui

Rédaction

Veille sociale et insertion : Laurie Moule
Gestion locative adaptée : Sélim Sassi, Franck Thomas
Hébergement logement : Florence Dia, Cassandra Martinez, Jorge Gato-Candeias,
Sylvain Le May
Résorption des bidonvilles : Michael Jacques
Avec le concours des équipes des pôles

Conception et réalisation

Rositsa Kratunkova

Table des matières

Édito	4
Chiffres clés en 2025	7
Budget et ressources humaines	9
Réseaux/collectifs	11
Veille sociale et insertion	15
L'atelier chantier d'insertion travailleurs pairs	16
Les maraudes d'intervention sociale (MIS) - 6/14ème et 8/17 ème arrondissements	24
L'accueil de jour	32
Hébergement - logement	36
GLA (Gestion locative adaptée)	36
Bail Bail la Rue	41
CHS Vésale et CHS Grancey	52
AVDL (Accompagnement vers et dans le logement)	65
Le CHAP CHU-ALTHO Familles	77
Résorption des bidonvilles	89
Mesnil	89
Partenaires	95

Édito

En 2025, grâce à la mobilisation de nos équipes, ce sont environ **73** ménages qui ont accédé à un logement après souvent un long parcours d'errance ou de prise en charge dans des dispositifs d'hébergement. Plus de **1100** maraudes ont été réalisées par le pôle veille sociale et insertion et près de **79 370** nuitées ont été comptabilisées sur nos différents centres d'hébergement.

73 ménages qui accèdent à un logement c'est 40% de moins par rapport à l'année 2024. Nous constatons depuis près de 3 ans ce déclin, symbole de la tension sur le logement qui se raréfie, alors que chaque année le nombre de personnes en rue ou mal logées augmente de manière significative : **4,2 millions** de personnes sont non ou mal logées, **350 000** personnes sont sans domicile, plus de **2000** enfants dorment à la rue, selon les chiffres du dernier rapport annuel du mal logement de la fondation pour le logement des défavorisés.

8 ministres du logement se sont succédé depuis 2017, chacun porteur d'un portefeuille éphémère sans boussole, sans horizon. Aux côtés de nos partenaires, au sein des collectifs militants, nous portons des plaidoyers proposant des solutions pérennes et dignes pour sortir de la gestion au thermomètre. Nos décideurs ne sont malheureusement pas dans le bon rythme pour sortir de la crise du logement et de la précarisation qu'elle entraîne dans son sillage, et nous sommes prisonniers de **logiques budgétaires** et d'**arbitrages politiques de court terme** qui ne sont pas sans impact sur nos actions à plusieurs égards :

Tout d'abord, nous sommes confrontés à une logique d'optimisation et de rationalisation qui n'est pas compatible avec nos réalités d'intervention, les besoins des personnes accompagnées et surtout avec le manque de solutions qui sont mobilisables aujourd'hui. On nous impose de réduire les délais d'accompagnement « *3 ans dans un centre d'hébergement avant d'accéder à un logement c'est trop long, c'est inentendable, il faut réduire* », avons-nous pu entendre à l'occasion d'un comité de pilotage d'un de nos dispositifs. Sur le fond, on ne peut qu'être d'accord et on rêverait que l'accès au logement se fasse en moins de 6 mois pour toutes celles et ceux qui attendent des années d'avoir leur propre chez soi, souvent après un parcours d'errance, de migration, de rupture, de traumatismes et une situation administrative incomplète.

La réalité est que lorsque qu'on est prêt au logement administrativement, c'est-à-dire qu'on peut formaliser une demande de logement social, qu'on a des ressources stabilisées, des déclarations d'impôt, un droit au séjour, on attend encore la fameuse proposition de logement qui ne vient pas, il n'y a pas de logement.

On se heurte à la CALEOL en rang 2 ou 3, et on attend encore et encore. Les ménages sont prêts, ils se chronicisent dans les centres d'hébergement faute de propositions logement alors que les équipes ont mené le travail d'accompagnement préalable au relogement.

Mais 3 ans c'est presque dans les meilleurs des cas, quand l'accès au titre de séjour reste empêché faute de rendez-vous en préfecture, le délai s'allonge en une attente à durée indéterminée, sans

possibilité de travailler, d'avoir des ressources, de se nourrir, d'envisager l'avenir. Plus de la moitié des personnes que l'on accompagne sont sans droit au séjour, sans ressources et ont besoin d'aide alimentaire au quotidien.

Pour d'autres la chronicisation est liée à un défaut d'orientations adaptées en EHPAD ou en structures médico-sociales. Le parcours de vie à la rue engendre de lourdes conséquences en lien avec les conditions de vie, les consommations, les troubles psychiques, un vieillissement précoce, qui font que pour certains un étayage médico-social est nécessaire au quotidien. Là encore, les dispositifs sont saturés, on médicalise nos centres d'hébergement, on met en place des solutions avec nos partenaires, on bricole avec des moyens limités, pour maintenir au mieux des personnes avec des états de santé très dégradés.

Ensuite, les errances budgétaires de l'Etat (vote du budget, PLF), alors que nous sommes financés par l'Etat à plus de 80%, impactent directement notre trésorerie. Nous avons un dialogue permanent et de grande qualité avec les services de l'Etat, notamment au niveau de la DRIHL qui est à nos côtés pour faciliter le déblocage des acomptes de subvention ou nous produire des justificatifs à présenter à nos banques pour solliciter des avances court terme, mais la mécanique de financement de l'Etat et ses modalités de contractualisation nous mettent en grande difficultés. Dans ce contexte les relations avec nos banques se sont dégradées, les facilités d'accès aux outils d'avance court terme se sont complexifiées, les notifications de financements de l'état n'étant plus des garanties suffisantes au regard du contexte budgétaire national et du manque de visibilité.

Afin de pouvoir continuer à payer les salaires de nos équipes et éviter une cessation de paiement, l'association a généré plus de 500K€ de dettes fournisseurs depuis octobre 2025, qu'elle commence à absorber depuis le mois de mars 2026. L'exercice budgétaire 2025 se termine malgré tout avec un résultat positif de +14k€, symbole de notre gestion rigoureuse et de notre bon usage des fonds qui nous sont alloués.

Pour autant, dans ce contexte d'intervention très dégradé, à la fois sur les volets économique et social, sans visibilité sur nos moyens, nous sommes heureux de voir se concrétiser le projet de pension de famille « Armelle Legrand » construite par Paris Habitat et dont nous serons gestionnaires. Elle ouvrira en septembre 2026 et accueillera 28 personnes au total, 24 sur les contingents ville et Etat et 4 seront directement orientées via les enfants du canal, en privilégiant autant que possible les orientations de la rue au logement pour l'ensemble des places.

Nous espérons que la nouvelle municipalité fraîchement installée à la mairie de Paris sera ouverte et enthousiaste à poursuivre le projet BAIL BAIL LA RUE et envisagera avec nous des modalités de développement supplémentaires afin de permettre à plus de personnes sans domicile d'accéder à un logement, de pérenniser les postes de l'expérimentation et de déployer une équipe pluri professionnelle dédiée à l'accompagnement de la rue au logement.

Ces nouveaux services nous ouvrent des perspectives. Nous souhaitons, à travers ces projets et notre engagement, démontrer que grâce à un accompagnement adapté, une équipe pluridisciplinaire et l'étayage d'une dynamique partenariale, **l'accès et le maintien dans le logement**, sous l'angle du **rétablissement**, est possible et est la voie à privilégier à l'avenir.

Attentifs à l'amélioration des conditions de travail de nos équipes, sensibles aux questions de discriminations et de violences, nous allons proposer en 2026 un plan de formation orienté « lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail » à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux du groupe de travail « DUERP », nous avons expérimenté cette année le « congé petite forme » qui permet 3 jours par an, sans justificatif médical, de poser une journée de répit lorsqu'on ne se sent pas bien. **112** journées ont été posées, compte tenu du succès de ce dispositif il sera pérennisé en 2026.

L'association a également mis en place depuis plusieurs années un dispositif « ticket psy » qui permet aux salarié.es de bénéficier d'un appui psychologique, à raison de 5 séances par an dans le cadre notamment d'un partenariat avec l'Epoc. Ce sont **34** séances qui ont été prises en charge par l'association en 2025. Une consultation auprès des salariés sur l'évolution des avantages sociaux a également conduit à l'augmentation du montant du ticket restaurant qui est passé de 6,50€ à 8,50€.

Enfin, ces quelques lignes sont l'occasion de rendre un hommage à notre collègue Mihai Caramis qui nous a quittés le 28 novembre dernier.

Le rapport d'activité donne à lire la richesse et la diversité des actions de notre association et l'engagement des équipes que nous remercions chaleureusement, sans oublier l'ensemble de nos partenaires opérationnels et institutionnels et le soutien des financeurs privés et publics, principalement l'Etat et la ville de Paris.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Pour l'association,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. B. Legrand'.

Jean Baptiste LEGRAND
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. El Alaoui'.

Samira EL ALAOUI
Directrice

Chiffres clés en 2025

€ 5 282 742

Budget annuel

94

salarié.es

90%

Taux de
sortie
dynamique
en insertion



27

dont en insertion

20

volontaires en
service civique

347

personnes
hébergées



79 370

nuitées

1 163

maraudes



4 230

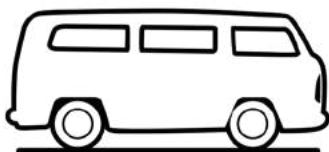
rencontres
en maraudes

73

ménages
accompagnés
ayant accédé à
un logement

1 517

passages à
l'accueil de jour



Budget et ressources humaines

Subventions d'exploitation en €

Bailleurs de fonds	2023	2024	2025
DRIHL	3 877 957	4 072 769	4 226 247
ASP	244 752	229 395	297 672
FSE	-	-	-
PRIVES	86 000	22 000	36 160
DSOL	213 424	192 524	202 524
AUTRES	-	55 300	78 465
TOTAL	4 422 133	4 571 988	4 841 068

Subventions d'exploitation par service en k€

Services	2023	2024	2025
Hébergement Vésale	523	565	612
Hébergement Grancey	503	513	563
BBLR	-	129	160
CHAP	862	874	876
AVDL	585	567	585
Mesnil	958	1 028	1 008
Accueil du jour	267	268	280
Chantier d'insertion	339	339	381
Maraudes	322	341	375
Association	65	-52	-
TOTAL	4 422	4 572	4 841

ETP par service

	2023		2024		2025	
Services	"en nb au 31/12"	en ETP sur l'année	"en nb au 31/12"	en ETP sur l'année	"en nb au 31/12"	en ETP sur l'année
VESALE	7	6,37	7	7,59	6	6,45
GRANCEY	7	6,15	5	6,42	6	6,22
BBLR	-	-	4	2,40	4	2,72
CHAP	5	4,62	6	5,25	6	5,74
AVDL	8	6,83	9	6,33	9	8,48
MESNIL	9	9,01	8	8,85	8	8,08
AJ	1	2,50	1	2,76	1	2,16
ACI	21	13,16	15	12,26	20	14,84
MARAUDES	5	5,34	7	5,53	7	5,24
ASSO	6	5,04	6	5,16	6	5,80
TOTAL	69	59,01	68	62,55	73	65,73

* les ETP ASSO sont des salariés répartis sur tous les services (transversal)

Réseaux/collectifs

L'association les enfants du canal est membre des réseaux suivants :

FAS

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

- Samira EL ALAOUI est membre du Conseil d'administration de la FAS Ile-de-France
- participation active à la poursuite des travaux de la FAS IDF, Groupe de Travail « Travail Pair & Santé Mentale ».
- Participation des Enfants du Canal à la journée Régionale « Travail Pair »
- Intervention des Enfants du Canal lors du Webinaire de la FAS nationale « Faire Vivre les pratiques orientées Logement d'Abord dans l'hébergement »

AFFIL

L'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL) réunit 81 adhérents est un espace de mise en réseau et de rencontres, qui participe au décroisement et à la fluidité entre les secteurs de l'hébergement et du logement et favorise le développement des coopérations entre les acteurs franciliens.

- participation active aux travaux « Guide de l'accès au logement social » et membre du comité de relecture.
- membre de l'organisation avec Emmaus Solidarité d'une journée avec les personnes hébergées, relogées ou vivant dans la rue. Cette démarche participative avait pour objectif d'intégrer la parole des premiers concernés afin d'améliorer le contenu du guide destiné aux travailleurs sociaux.

FAPIL

La Fapil est un réseau d'associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de personnes en difficulté. Le but de ce réseau d'acteurs est de mettre en œuvre, pour tous, le Droit au logement

- Participation aux rencontres nationales de la FAPIL organisées à Mulhouse avec comme thématique "Sortir de la crise du logement : quels alliés pour quelles solutions ?". Les Enfants du Canal ont rejoint courant 2024 la FAPIL.



CAL

Constitué en janvier 2008, suite à l'installation de tentes devant la cathédrale Notre Dame par les Enfants de Don Quichotte, le Collectif des associations pour le logement (ex Collectif des associations unies, le CAU) réunit aujourd'hui 40 organisations nationales de lutte contre les exclusions, impliquées dans le champ du logement

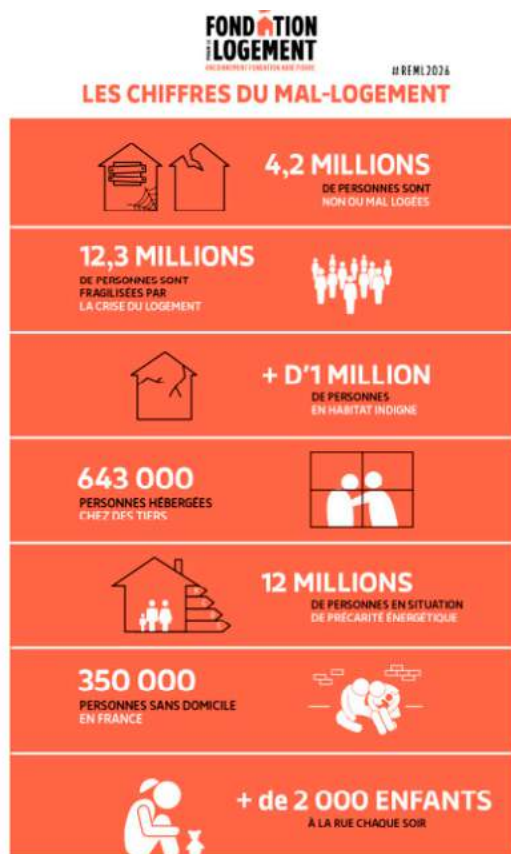
et/ou de l'hébergement. Ces organisations ont décidé d'unir leurs voix pour interpeller les pouvoirs publics face au drame persistant de centaines de milliers de personnes contraintes de vivre dans la rue ou dans des conditions de logement inacceptables.

L'association est membre du collectif des associations unies pour le logement et partie prenante des recours « Non-assistance à personnes mal logées » qui sont deux recours en responsabilité contre l'Etat qui ne respecte pas sa propre loi sur l'hébergement d'urgence et le droit au logement



à savoir :

- Au moins 6 000 personnes sont refusées par le numéro d'urgence 115 chaque soir, dont 2 000 enfants.
- 100 000 foyers pourtant reconnus prioritaires et urgents attendent encore d'accéder à un logement. Certains attendent depuis 10 ans.



Fondation pour le logement des Défavorisés

- Participation des EDC à une journée dédiée aux Accueil de jour et au rapport annuel du mal logement

- Membre du Réseau Un domicile fixe et décent pour tous.

Né en 2015 à l'initiative de la Fondation, ce réseau compte 11 entités bien particulières (Boutiques Solidarité, acteurs associatifs isolés ou associés, services sociaux...) qui partagent leurs pratiques de l'accompagnement des grands précaires, souvent exclus des dispositifs d'hébergement traditionnels. Ce réseau a pour but d'aborder la pluridisciplinarité de l'accompagnement et de partager des pratiques inspirantes. Ce réseau, qui se réunit chaque trimestre, a publié la deuxième édition de son guide pour l'accès au logement des grands exclus « Et si on commençait par un



Collectif les morts de la rue

logement »

Collectif les morts de la rue

Le CMDR fédère une trentaine d'associations œuvrant auprès des personnes en situation de précarité. Ensemble, elles s'engagent à recenser les décès, accompagner les funérailles des personnes isolées, et organiser des hommages publics

-l'association est membre du collectif les morts de la rue et siège au conseil d'administration.

Partenariat

Ville de Paris

- membre du comité d'organisation de la Journée parisienne du Logement d'abord et intervention des Enfants du Canal à une table ronde lors de cette journée avec une personne concernée.
- participation à la communauté de pratique LDA.

SIAO

- Intervention des Enfants du Canal avec une personne concernée lors de l'atelier « Favoriser les parcours de la rue au logement » au séminaire annuel du SIAO.
- Participation à la journée Logement d'Abord.

Enquête sans domicile fixe 2025

- Mobilisation des services VSI-CHAP-Vésale-Grancey à l'enquête Sans Domicile 2025 : Accueil, information et organisation des questionnaires en lien avec les équipes Insee-Drees. Les premiers résultats seront publiés d'ici fin 2026.

COMED & DALO

Depuis 2023, Les Enfants du Canal sont membres du collège associatif de la Commission de Médiation (COMED) de Paris

4 professionnels des EDC siègent à tour de rôle, chaque semaine à cette commission.

Le rôle de la commission de médiation est de prendre des décisions au cas par cas et à partir d'un échange entre les membres et de se prononcer sur le caractère prioritaire d'une demande de logement ou d'hébergement dans le cadre d'un recours DALO/DAHO. Plus de 300 dossiers sont étudiées chaque semaine. Outre la présence aux réunions de la commission, un travail préparatoire des dossiers présentés est nécessaire.

En 2025, les EDC ont participé à 42 commissions et à 3 temps de travail organisés par la DRIHL (plénière et Groupe de travail Doctrine). Des réunions de travail sont également organisées entre membres associatifs de la COMED pour échanger autour de nos pratiques et positionnements.

Les EDC sont également membres du Comité de Veille DALO 75 qui se réunit trimestriellement et animé par les têtes de réseau (Fondation pour le logement des Défavorisés, FAS) avec l'appui de l'Asso DALO. Le Comité de Veille DALO est un espace d'échanges de pratiques, de mises en commun de ressources et de montée en compétence collective en matière de DALO. Les EDC sont intervenus lors d'un webinar au niveau national « Guide pratique de construction s'un comité de veille » organisé par l'Asso DALO, la FAPIL et la FAS.

DIHAL

- participation aux Ateliers : « Agir ensemble contre le sans abris » & « Professionnaliser la pair aide »
- Collaboration à un film « Les visages du logement d'abord » avec la participation d'un sous locataire de Bail Bail La Rue.
- Intervention de l'équipe de Bail Bail La Rue, de la GLA et de la RIVP au 9e club des territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord à Paris

UCSDA

- Intervention des EDC lors d'un Webinaire RERLAB « Le logement d'Abord à l'épreuve de la réalité ».

Ecole de travail social Buc Ressources

- Intervention de l'équipe de Bail La Rue avec une personne concernée pour 2 demi-journées de formation auprès d'une promotion d'étudiants en travail social

Orspere Samdarra/ Université de Lyon2

- Intervention des EDC avec une personne concernée pendant 1/2 journée auprès d'étudiants du DU « Logement d'Abord » à Lyon.

Veille sociale et insertion

Le pôle Veille Sociale et Insertion regroupe trois services intervenant auprès des personnes sans-abri à Paris : **l'atelier chantier d'insertion travailleurs pairs, deux équipes de maraude d'intervention sociale 6.14 et 8.17 (quatre arrondissements parisiens) et l'accueil de jour mobile qui se déplace sur les quatre arrondissements de secteur.**

Toute l'équipe de la veille sociale s'est retrouvée à la Mairie du 14^{ème} pour une journée de cohésion. Au programme : peinture, jeux de société, création de banderole pour la journée de mobilisation des associations « ça ne tient plus ! » (organisée à l'initiative du mouvement associatif pour dénoncer les difficultés des associations), ping-pong et pétanque. Cela nous a permis de resserrer les liens entre tous les membres de l'équipe et de partager un beau moment de convivialité : très important dans notre métier !

« Les moments en équipe en dehors de notre lieu de travail, ça renforce la cohésion, parce qu'on est hors de notre environnement habituel. »

Raphaëlle, travailleuse pair aux Enfants Du Canal



Veille sociale et insertion

L'atelier chantier d'insertion travailleurs pairs

Contexte

Les travailleurs pairs sont au cœur du projet associatif des Enfants du canal, depuis la mobilisation sur le canal Saint Martin en 2006, à la création du chantier d'insertion travailleurs pairs en 2011. Les travailleurs pairs apportent la transmission d'un savoir expérientiel, celui d'un parcours de rétablissement par rapport à une histoire de vie stigmatisante à la rue.

Au fil de l'expérience déployée aux Enfants du canal, un besoin d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement a justifié le passage sur le statut d'atelier chantier d'insertion. En lien avec différents aspects, les problématiques des personnes à la rue pouvant faire écho à celles des pairs aidants, ce qui implique d'être attentif à cette confrontation et ses effets.

Le chantier d'insertion travailleurs pairs recrute ainsi les personnes sous le statut de salarié.ee en insertion (SI) sur une base de 26 heures par semaine dans le cadre de contrats de travail en CDDI d'une période de six mois renouvelable, une à trois fois, en fonction du projet et de la situation du salarié.ee. On remarque ces dernières années une prolongation des contrats à deux ans et plus. En effet, l'accès aux soins prend une place prédominante dans l'insertion des travailleurs pairs et demande donc de rallonger la durée des contrats.

C'est un atelier chantier d'insertion remobilisant. Il s'adresse à des personnes qui répondent aux critères de l'insertion par l'activité économique (minimas sociaux, statut réfugié, difficultés socio professionnelles...) via un orienteur sur la plateforme de l'inclusion. La personne recrutée doit avoir connu un parcours de vie à la rue, l'activité de pair aidance étant un support à leur insertion sociale, professionnelle.

L'atelier chantier d'insertion pour les travailleurs pairs a donc un double objectif :

- **Contribuer à la veille sociale auprès des personnes sans abri**, tout en initiant et soutenant des dynamiques de changement selon les souhaits des personnes concernées.
- **Favoriser l'insertion socio-professionnelle des travailleurs pairs**, en les accompagnant dans le développement de compétences et en favorisant leur accès à des opportunités professionnelles. Le but étant de renforcer leur autonomie et leur intégration durable dans le champ professionnel souhaité.

Les missions des travailleurs pairs

- **Aller à la rencontre des personnes dans la rue** en réalisant des maraudes de lien social. L'écoute des souhaits des personnes et la création du lien de confiance permettent des orientations

vers des travailleurs sociaux, des accueils de jour et des lieux ressources parisiens.

- **Accueillir les personnes à l'accueil de jour** de façon conviviale et individualisée. Être à l'écoute des personnes, les informer et les orienter en fonction de leurs demandes (cartes restaurant, vestiaires, douches, buanderie, etc.).
- **Participer à des animations et des actions collectives** : ateliers cuisine, peinture, musique, jeux, Refettorio, musées, aquarium, bateaux mouches, maraude café, maraudes musicales, petits déjeuner de rue, etc.
- **Accompagner physiquement les personnes en lien** avec les travailleurs sociaux **lors de démarches** administratives diverses et de RDV médico-sociaux (Domiciliations, CAF, Impôts, CPAM, hôpitaux, etc.). Régulièrement, les travailleurs.se pairs vont rendre visite à des personnes hospitalisées ou hébergées/logées afin de maintenir un lien social.
- **Organiser l'espace de l'accueil de jour** : préparer les différents espaces, nettoyer le lieu, gérer les stocks et l'approvisionnement.

Les apports des travailleurs.ses pairs dans l'activité des enfants

du canal

L'expérience de pair-aidance a vocation à favoriser un mieux-être global, en inversant le stigmate d'une expérience de vie difficile. Les travailleurs pairs présentent un éventail de capacités spécifiques mises au service du public accompagné : connaissance des stratégies de survie en rue, expérience d'un parcours migratoire, langues étrangères, savoirs en réduction des risques liées aux addictions, langage de proximité avec les pairs, confrontation à des problématiques de santé. Ce rôle implique d'assumer la mission de passeur, en étant un vecteur d'espoir, non seulement pour les personnes aidées, mais aussi pour les professionnels de l'intervention sociale, qui apprennent et évoluent aux côtés des travailleurs pairs.

Moyens humains

L'ACI peut accueillir jusqu'à 17 travailleurs pairs simultanément. En 2025, 29 salariées. iés en insertion ont été employées.és au sein de notre ACI (entrées et sorties permanentes). L'équipe permanente est composée de quatre salariés : deux encadrants techniques, une conseillère en insertion professionnelle, et une responsable. La responsable de pôle a changé en septembre 2025.

‘La mission de plaidoyer et de mutualisation autour de la pair-aidance s'est renforcée en 2025 à travers la participation active des permanents et des travailleurs pairs du chantier d'insertion des Enfants du Canal à l'édition 2025 des Journées Nationales de Convergence France et au groupe de travail Pair-aidance de la FAS Île-de-France, ainsi qu'à la journée nationale dédiée. Ces temps ont permis de contribuer aux échanges de pratiques, à la structuration de repères communs et à la visibilité du rôle des travailleurs pairs. Des rencontres et collaborations ont également été menées avec Gaia-Lab'expair et Médecins du Monde afin de croiser les approches et outils. En interne, des ateliers ont soutenu la transformation du vécu en savoir expérientiel partageable. L'ensemble de ces actions participe à la reconnaissance de la pair-aidance comme levier professionnel et politique du travail social.’

Viola, CIP aux Enfants Du Canal

Encadrement technique

L'encadrement technique est assuré par deux professionnels du travail social. Leur activité vise à soutenir et à encadrer les salariés dans leurs missions au quotidien. Les moyens d'action sont nombreux : formations à la prise de poste et tout au long de l'année, organisation du travail, démarche éducative, écoute active, conseils, développement de compétences et de connaissances, soutien et évaluation des difficultés, valorisation des savoirs faire et être, préparation des réunions hebdomadaires, bilan/évaluation de compétences etc.

En 2025, les équipes de maraudes et l'accueil de jour ont poursuivi le travail d'appropriation des outils informatiques : pour l'accueil et l'orientation des personnes, les comptes

rendus de réunion et les retours de maraude. Un logiciel de suivi a été mis en place il y a quatre ans, ce qui a permis de développer les compétences informatiques des salariés.

Des briefings/débriefings quotidiens ainsi que des réunions hebdomadaires sur les situations des personnes sans abri et sur les projets sont mises en place dans l'intérêt de mieux coordonner les actions entre les différents acteurs du Pôle.

Un temps de formation métier est animé par les encadrants techniques les mercredis matin sur des notions liées à l'activité : postures en maraude, bases en addictologie, travail social, accueil, logistique, santé, hygiène sous la forme d'atelier, groupe de parole, visites, interventions externes,

‘L’objectif de cette formation était d’apprendre à exprimer un besoin ou une frustration de manière posée, afin d’ouvrir le dialogue et d’éviter l’émergence de conflits. Les travailleur-euses paires se sont entraîné-es à partir de situations concrètes, en mobilisant le corps et le déplacement dans l’espace. J’ai beaucoup apprécié leur enthousiasme ainsi que la dynamique de groupe qui s’est installée à ce moment-là. J’ai eu le sentiment de leur transmettre un outil concret, utile pour appréhender des situations aussi bien dans le cadre professionnel que dans leur vie quotidienne.’

Clara, Encadrante Technique aux Enfants Du Canal

participation, fonctionnement accueil de jour, logiciel MANO.

Les encadrants ont mis en place cette année une formation sur la communication non violente. Une formation vivante et participative qui a permis de mettre en lumière l'importance de la communication à la fois auprès du public en rue mais aussi entre collègues.

Recrutement travailleurs pairs et freins à l'emploi

Un travail de valorisation du chantier d'insertion « travailleurs pairs » a été réalisé

auprès des prescripteurs/orienteurs ce qui a conduit une hausse sensible du nombre de candidatures en adéquation avec les besoins de l'activité. Des présentations du chantier ont eu lieu en Comité Technique d'Animation de France Travail avec l'ensemble des SIAE parisiennes, avec le PLIE et l'EPEC, des rencontres avec des centres d'hébergement ont aussi été organisées. Des supports de présentation du chantier d'insertion type flyers, diaporamas sont régulièrement actualisés. A ce jour, notre ACI ne rencontre plus de difficultés de recrutement.

Lors des recrutements, nous rencontrons des personnes en difficultés pour accéder à un

emploi stable ; certaines n'ont jamais occupé d'emploi salarié. En 2025, 38% des travailleurs pairs étaient reconnus "chômeurs longue durée" et 31 % sont reconnus travailleurs handicapés à leur arrivée.

Accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement individuel professionnel se décline en phase de diagnostic et de bilan de compétences puis en construction d'un projet professionnel (emploi, formation et/ou accès aux droits et aux soins).

Cet accompagnement individualisé est mis en place de façon régulière (environ 1h une semaine sur deux) avec les salariés afin d'identifier leurs difficultés et leurs potentialités. L'accompagnement se décline de la façon suivante : entretiens individuels, conseils sur les techniques de recherche d'emploi (utilisation du site de pôle emploi, moteurs de recherches, étude du bassin d'emploi ...etc.) et soutien à la recherche d'un projet professionnel. Depuis 4 ans, notre chantier d'insertion fait partie du programme Convergence de soutien aux CIP et de participation à un réseau (recherche d'emploi, de stage, de solutions logement et santé pour les salariés), entretiens individuels,

formations collectives ; ce qui a permis de dynamiser l'accompagnement socio-professionnel de l'équipe des enfants du canal. Par ailleurs, une harmonisation des plannings du Pôle VSI a permis de dégager un temps lié à l'emploi le mercredi après-midi avec tous les salariés en insertion et la CIP. Ce qui permet d'aborder l'emploi au sein d'une dynamique collective et de favoriser le développement des compétences et l'entraide par le groupe.

En 2025, **500 heures** d'accompagnement à la recherche d'emploi et d'aide au projet ont été réalisées avec les salariés en insertion. Ces entretiens ont permis de définir les projets professionnels des salariés et de rédiger des CV et lettres de motivation. Les projets des salariés sont dans les secteurs suivants : social, animation, bâtiment, espaces verts, sécurité, restauration, tatouage, gardiennage, logistique, etc. Afin d'avancer dans les projets d'insertion des salariés, des contacts partenaires réguliers ont permis d'enrichir les échanges autour de leurs situations. La CIP a organisé quelques sorties et rencontres à travers des entretiens partenaires, salons emploi, visites de SIAE, prospections entreprises, ateliers de sensibilisation. Enfin, les travailleurs pairs bénéficient de différents temps consacrés à leur projet sur les thèmes suivants : emploi, santé, logement.

Profil des salariés en 2025

29 salariés en insertion

37% de femmes

19% bénéficiaires de la RQTH

56% ayant une faible qualification

10 % bénéficiaires de la protection internationale

41 % de seniors

24 % suite de parcours IAE

Notre objectif est de garantir l'accessibilité de l'ACI en 2026, en mettant particulièrement l'accent sur l'inscription dans des parcours de soin. Nous constatons une hausse de la durée de contrat lié aux problématiques de santé. Nous travaillons aussi à d'autres motifs de sortie positive.

Ils peuvent aussi être détachés de leur activité pour des démarches durant leur temps de travail en restant rémunérés. Des formations ou périodes de stage PMSMP sont mobilisées à l'externe pour permettre l'avancée du projet des personnes. 15 périodes d'immersion (PMSMP) pour 8 salariées. 15 ont été réalisées, soit **695 heures** de stage :

Entreprise/Association	Secteurs	Durée en heures
EDC AVDL	Social	70
EDC BBLR	Social	30
ARMÉE DU SALUT	Social	48
EDC BBLR	Social	52
ARMÉE DU SALUT HALTE HUMANITAIRE	Social	52
GAMELLE PLEINE	Social	18
MÉDECIN DU MONDE	Médico-social	72
OPPELIA ESPACE FEMME	Médico-social	42
OPPELIA ESPACE FEMME	Médico-social	48
EDC MESNIL	Social et logistique	10,5
Les délices de l'ogresse	Transformation agro-alimentaire	50
Médecin du Monde	Plaidoyer	52
Handicap international	Plaidoyer	49
ESPERO	Couture	30
MANO	Développement numérique	26

"Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) que j'ai réalisées à Médecins du monde et à Bail bail la rue ont été une étape très enrichissante de mon parcours. L'immersion à MdM m'a permis notamment de découvrir d'autres pratiques d'« aller-vers », différents fonctionnements d'équipe et de nouveaux publics. J'ai été très bien accueilli et intégré, avec une équipe disponible et bienveillante qui a pris le temps de transmettre ses méthodes et ses ressources. Ces immersions m'ont permis d'apprendre à partir de situations concrètes, de travailler ma posture professionnelle et de développer de nouvelles compétences. Cette expérience m'a donné envie de poursuivre mon engagement et ma formation dans la veille sociale."

Bruno Hezard, travailleur pair

Des périodes de formations sont également organisées chez des prestataires externes selon le projet des personnes :

Nombre de TP	Nom formation	Nom organisme de formation	Nombre heures
	EDC AVDL	Social	70
18	SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	SAGEFORM	14
1	FACE À LA CLIENTÈLE	ADCA GFP	14
1	TRIER SES PAPIERS ET GÉRER SON BUDGET	Croisée des Langues	14
2	ATTITUDES DE SERVICES	Association Colombbus	28
1	ALPHABÉTISATION INFORMATIQUE	Konexio	20
4	OBJECTIF INSERTION	FLES de Paris	2
1	LINGUISTIQUE - CERTIFICATIONS	Association Ambroise Croizat	7
1	Français Langue Etrangère	Prosodia	140
3	Estime et image de soi	Beauty Life – La Beauté du Monde inclusive	14
2	Chargée d'accueil	Greta Metehor	21
4	Alphaweb	Ile aux langues	14
1	HACCP	Sageform	21
1	Anglais professionnel	CNAM Paris	60
2	DU Action sociale et migrations	Institut catholique de Paris	138

L'accompagnement social est réalisé par le travailleur social référent du salarié. Un travail de mise en lien est réalisé durant l'année pour permettre une complémentarité des actions engagées. Si nécessaire, des rencontres peuvent être organisées avec le salarié et le travailleur social accompagnant. Lorsqu'il n'y a pas de travailleur social et/ou qu'une mise en lien serait longue, la CIP assure un relai avec l'équipe de convergence pour proposer des solutions aux difficultés des salariées.es.

‘Mon parcours au sein de l'équipe du pôle VSI m'a permis d'acquérir une expérience très riche dans l'accompagnement de personnes en grande précarité. J'ai pu découvrir, m'inscrire et suivre, en parallèle, une formation spécialisée dans l'accompagnement des publics migrants. J'ai ainsi obtenu en août 2025 le Diplôme universitaire Action sociale et migrations de l'Institut Catholique de Paris. Cette formation a consolidé mes compétences de médiateur social, en m'appuyant sur mes bases juridiques et théoriques, avec des apports directement liés au terrain. C'est un véritable levier pour mon projet professionnel d'accompagnement et d'insertion des personnes migrantes.’

Mze Hamadi FOUAD, travailleur pair

Sorties vers l'emploi

En 2025, 13 salariés.ées ont quitté le chantier. Cependant, grâce au renouvellement des contrats des SI, d'une durée de 6 mois à deux ans, parfois prolongé, le taux de sortie dynamique de l'ACI est de 90% grâce au travail d'accompagnement des équipes de salariés permanents du chantier d'insertion.

Sorties vers l'emploi	2025
Nombre de sorties durant l'année	10%
Emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création d'entreprise)	40%
Emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, CDD aidé hors IAE)	20%
Sorties positives (suite de parcours IAE, formation qualifiante ou non, droit à la retraite)	10%
Taux de sorties dynamiques	90%

Détail des sorties dynamiques 2025

Type contrat	Temps plein ou temps partiel	Entreprise	Secteur d'activité
CDDI	Temps partiel	ACI Eternel Solidaire	Restauration
CDDI	Temps partiel	ACI FADS	Hote de maison
CDD 1 AN	Temps partiel	EDC AVDL	Intervenante pair
CDD 8 MOIS	Temps plein	CHU ville de paris	Agent d'accueil
CDD 1 AN	Temps partiel	EDC Stains	Agent d'accueil
Formation	Temps plein	Aéroport	Agent d'accueil
Intérim	Temps partiel	Intérim	Agent de sécurité
Alternance	Temps plein	Formation ME	Social
Transition Pro	Temps plein	Formation DAES	Social

Fonctionnement et évaluation de l'action

Le chantier d'insertion est évalué deux fois par an lors d'un comité de pilotage et d'un dialogue de gestion réunissant l'ensemble des partenaires financiers et prescripteurs. Un comité de suivi a eu lieu en visio-conférence avec France travail et une dizaine de travailleurs sociaux/CIP des salariés en insertion.

Partenariats et soutiens financiers

France travail équipe IAE

Financements du projet

DRIEETS UT 75, Mairie de Paris, Convergence France

Financements des formations

OPCO Santé et FLES



Veille sociale et insertion

Les maraudes d'intervention sociale (MIS) - 6/14ème et 8ème/17ème arrondissements

Contexte

Il s'agit de maraudes qui s'inscrivent dans la durée, qui ont pour objectif d'établir un lien avec les personnes rencontrées et de leur proposer un accompagnement social. Leur intervention vise à favoriser la sortie de rue et l'accès aux droits des personnes rencontrées (accès à l'hébergement, au logement, accès au soin, à l'emploi...). Elles interviennent en journée et semaine, en cohérence avec les horaires d'ouverture des services sociaux dans une logique de proximité.

Ressources humaines

L'équipe du pôle veille sociale et insertion est composée de six travailleurs sociaux (3 TS maraude sud/AJ, 3 TS maraude nord/AJ), dix-sept travailleurs pairs (salariés en insertion), huit volontaires en service civique, deux encadrants technique, une responsable du pôle veille sociale et insertion. Le pôle supporte une quote-part des fonctions support et des moyens généraux de l'association (direction, administratif, financier, logistique)

Missions des travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux ont pour mission d'accompagner les personnes à la rue venant à l'accueil de jour ou rencontrées en maraude.

Ils peuvent réaliser des entretiens dans la rue ou au bureau et des accompagnements physiques notamment pour des démarches administratives.

La mission de veille sociale est fondamentale pour prendre le temps de créer du lien et prendre en compte la Temporalité des personnes, tout en respectant des valeurs de libre adhésion et d'inconditionnalité. Plusieurs types de maraude sont mises en place :

- Maraude de lien
- Maraude exploratoire
- Maraude de signalement
- Maraude avec activité culturelle ou collective
- Maraude café

Partenariats et soutiens financiers

- **Mairie 17ème** : Un centre d'hébergement à ouvert sur le 17ème arrondissement de Paris. En lien avec le Samu social de Paris et les Maraudes, ce centre a permis d'héberger 15 personnes.

- **Le Barreau de Paris** : des maraudes avocats permettant de prodiguer des conseils juridiques aux personnes vivant dans la rue ; 2 permanences sur l'accueil de jour mobile sont en train de voir le jour. Aussi

Barreau des rues propose des formations au travailleur.ses sociales sur différentes thématiques, notamment avec le SPIP de Paris

- **L'Équipe Mobile d'Evaluation et d'Orientation Sanitaire (EMEOS) du Samu social** : Une nouvelle infirmière maraude étroitement avec les Enfants du Canal ce qui permet une meilleure orientation et prise en charge du soin.

- **L'équiped'Interface du Samu social** soutient les travailleurs sociaux dans l'évaluation des situations des personnes vieillissantes ou en situation de handicap.

- **EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) ou SMES pour l'équipe Sud** : interviennent sur le volet psychique. Nous bénéficions de leur appui une fois par mois ainsi que sur sollicitation pour des signalements. Une réunion de synthèse tous les un mois et demi permet de prendre le temps d'échanger sur les situations les plus complexes (équipe Nord).

- **Les partenaires du secteur du 6ème et 14ème arrondissement** : l'ESI René Coty, Montparnasse rencontre, les paroisses, l'accueil de jour Louise et Rosalie, la Bagagerie Solidaire 14, La Soupe populaire du 6ème, la bagagerie du 6ème, les maraudes bénévoles de la Croix Rouge, la Protection

« En septembre 2025, l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence sur le 17ème arrondissement a permis la sortie de rue de 15 personnes accompagnées par l'équipe de la 8/17, démontrant l'importance du travail partenarial sur les secteurs d'interventions. L'ancrage du centre d'hébergement sur nos secteurs a grandement amélioré et facilité l'adhésion des personnes à l'hébergement et ainsi à leur stabilisation. Les personnes ont pu ainsi garder leurs repères sur le secteur, ainsi que leur cercle de sociabilisation et ont pu compter plus facilement sur notre équipe pour la transition de leur accompagnement ».

Marion, Anna, Damien, L'équipe de maraude 8/17

« En 2025, notre partenariat avec le SMES s'est concrétisé par des rencontres d'aller-vers mensuelles sur chaque secteur. Elles ont permis d'assurer une veille en santé mentale, notamment auprès des publics les plus vulnérables et les plus éloignés de tout dispositif. Ce travail conjoint a permis de faciliter le lien et de faire des propositions (entretiens dans leurs bureaux, mise en place d'un traitement en rue, etc..). Ce partenariat est un réel soutien également dans les situations complexes que nous rencontrons en rue. Lorsqu'un membre de l'équipe a été harcelé par une personne développant des troubles psychotiques, l'équipe du smes s'est rendue disponible pour nous conseiller et rencontrer la personne en envisageant une prise en charge en secteur fermé. L'année 2026 se distingue par un changement d'organisation au sein de leur équipe, modifiant les modalités de notre collaboration.»

Eva, Travailleuse Sociale Maraude 6/14

Civile et la FEMAPE, etc. L'Equipe Mobile Interdisciplinaire Sud (EMI - Charonne-Opelia). Le CSAPA CAP 14 a proposé son soutien à plusieurs personnes accompagnées. L'approche de l'aller vers correspond aux attentes du public rencontré par nos équipes.

- Les principaux partenaires de l'équipe

8/17 : L'accueil de jour des Apennins, le Café des Petits Frères, le Centre Social Pouchet, l'équipe Maquéro Aux Captifs la Libération, l'accueil de jour Le Filon, Les Robins des rues, La Croix Rouge, la Protection civile. Cette année 2025 a permis de développer des liens avec le Centre Social Pouchet ainsi qu'avec le Café des Petits Frères des Pauvres qui nous aident à la préparation des maraudes

café ainsi que dans l'accompagnement de certaines personnes.

Également, de façon ponctuelle, nous sommes en lien avec de nombreux partenaires afin de proposer des orientations et des accompagnements les plus adaptés possibles au public rencontré dans la rue : Accueil de jour et ESI parisiens, Haltes de nuit, CHU/CHRS, CAVS, mises à l'abri hivernales, insertion, SPIP, Centres Médico- Psychologiques (CMP), DPH, BAPSA, UASA, Bociek, La Cloche, services de la ville, etc.

"L'équipe de maraude de la 8/17 a pu développer des liens avec des Dispositifs Premières Heures (DPH) devenu PHC (Premières heures en chantier) avec notamment Cartons Pleins à Marcadet Poissonniers et Emmaüs Defi à Riquet dans le 18ème. 8 personnes ont été orientées pour différents motifs : ouverture de droits, mobilisation par une activité, pré-retraite, construction de projet professionnel, sociabilisation...En collaboration avec les référent.es des PHC, cela a permis d'affiner et de consolider le suivi et le parcours des personnes malgré des irrégularités qui peuvent survenir. C'est parfois inadapté pour certaines personnes (temporalité, changement, distance...) mais cela permet de mieux connaître les besoins des personnes et de revoir la trajectoire. Quand c'est adapté, c'est un vrai support qui comporte plusieurs dimensions et qui permet de soutenir et de faire évoluer le projet des personnes accompagnées."

Marion, Anna, Damien, Travailleur.euses Sociales Maraude 8/17

Nous réalisons régulièrement des synthèses avec de nombreux intervenants pour croiser les regards et les moyens et nous nous tenons mutuellement informés des évolutions de la situation. Par ailleurs, nous convenons de veilles collectives et d'alertes notamment dans le cadre de situations de dégradation de l'état physique, psychique et moral de personnes ainsi que de personnes victimes d'agressions régulières dans la rue.

Certaines synthèses peuvent mettre en lumière des problématiques dont nous n'avions pas connaissance et de fait un réajustement de l'accompagnement face aux besoins de la personne.

Détails des accompagnements réalisés et résultats chiffrés

Equipes 6.14 et Accueil de jour

544 maraudes réalisées (TS, TP, VSC et encadrant technique)

2114 rencontres en maraude (anonymes compris) sur le 6ème arrondissement et le 14ème arrondissement (une personne peut être rencontrée plusieurs fois tout au long de l'année)

Rencontres de personnes connues

Répartition des rencontres	Nombre	%
Homme	1843	87,2 %
Femme	271	12,8%
Total	2114	100 %

Nombre de personnes différentes rencontrées	Nombre	%
Homme	230	84.9 %
Femme	41	15.1 %
Total	271	100 %

Nombre de nouvelles personnes rencontrées	Nb	%
Homme	137	83,5%
Femme	27	16,5 %
Total	164	100 %

14 hommes et **3** femmes avec animaux accueil de jour

Accompagnements

Type d'accompagnement	Nombre	%
Veille	63	40,39 %
Accompagnement	48	30.77 %
Rencontre	45	28,84 %
Total	156	100 %

300 accompagnements physiques programmés et **181** ont été réalisés (CAF, dom, médecin, PASS, véto, hôpitaux, impôts, CPAM, etc)

254 entretiens (bureau, café, rue)

68 actions partenariales (maraudes, synthèse, rdv,...)

Démarches sociales parmi les publics

276 démarches sociales ont été réalisées (domiciliation, cni, ouverture de droits sociaux et sanitaires, RSA, AAH, AME, CSS, mutuelle, PUMA, banque, impôts, aide juridictionnelle, demande de SIAO etc,)

Sortie de rue

Dispositif	Nombre de personnes	%
Hébergement Classique	13	65
Grands marginaux	3	15
Bail Bail la rue	2	10
AVDL	1	5
Logement	1	5
Total	20	100

Equipes 8.17

619 maraudes réalisées (TS, TP, VSC et encadrant technique) dont **58** maraudes avec des partenaires (avocats, Bociek, EMEOS, équipe Interface, EMPP, SMES, MANO, UASA, etc.)

2116 rencontres dans l'année (comprenant les anonymes)

Rencontres de personnes connues

Répartition des rencontres	Nombre	%
Homme	1659	78,4 %
Femme	448	21,2 %
Non renseigné	9	0,4 %
Total	2116	100 %

Nombre de personnes différentes rencontrées	Nombre	%
Homme	197	77,9 %
Femme	55	21,7 %
Non renseigné	1	0,4 %
Total	253	100 %

Nombre de nouvelles personnes rencontrées	Nombre	%
Homme	123	79.9 %
Femme	31	21.01 %
Total	154	100 %

Type d'accompagnement	Nombre	%
Accompagnement	82	38.7 %
Veille	60	28.3 %
Rencontre	70	33,1 %
Total	212	100 %

192 accompagnements physiques programmés et **156** ont été réalisés (CAF, dom, médecin, PASS, véto, hôpitaux, impôts, CPAM, etc)

145 entretiens (bureau, café, rue)

156 sollicitation partenariales (EMPP, Synthèse, maraude avocat, permanence avocat, orientation, ...)

Démarches sociales

262 démarches d'ouverture de droits sociaux et sanitaires (domiciliation, cni, ouverture de droits sociaux et sanitaires, RSA, AAH, AME, CSS, mutuelle, PUMA, banque, impôts, aide juridictionnelle, demande de SIAO etc,)

Sortie de rue

Dispositif	Nombre de personnes	%
Hébergement Classique	13	100
TOTAL	13	100

Evaluation qualitative

Difficultés

Plusieurs difficultés sont rencontrées dans la mise en place de cette mission. Nous constatons :

- Une année marquée par la décrue des hébergements parisiens. En 2025 peu de places d'hébergements ont été proposées.

- Une augmentation de personnes incarcérées et de personnes recevant des OQTF. Nous travaillons de manière étroite avec Barreau des rues sur ces sujets.
- Une augmentation des violences conjugales en rue et une difficulté à orienter dans les structures adaptées. Un groupe de travail va être mené en 2026 sur le sujet.

"Au cours de l'année 2025, nous avons constaté une augmentation des situations de violences conjugales concernant des couples ou des femmes que nous accompagnons en rue. Nous faisons face à plusieurs difficultés, notamment dans l'orientation des victimes vers des structures adaptées. Les solutions proposées sont souvent des hébergements en hôtel, excentrés de Paris, pour une durée indéterminée et sans accompagnement, difficile pour elles de s'y rendre. L'accompagnement de ces personnes est complexifié par des situations d'emprise, d'isolement et de maintien de liens compliqué, en raison de manque de moyens de communication ou de changements de lieux de la part des personnes."

Alice, Travailleuse sociale Maraude 6/14

- Chaque année, on constate une augmentation des décès des personnes sur nos secteurs d'intervention
- Une disparition des installations de personnes, sans procédure judiciaire préalable

"Depuis quelques temps, nous constatons une augmentation des lieux de vie évincés ou expulsés sans procédure judiciaire préalable sur les arrondissements où nous intervenons. Nous sommes en lien avec l'Observatoire des expulsions de lieux informels pour recenser et documenter ces situations."

Une grande partie des expulsions a lieu sur des espaces privés, sans recours à des huissiers de justice ou sur des lieux publics sans ordonnance affichée pour informer les personnes d'une expulsion à venir. Dans les deux cas, les expulsions se déroulent sans informer en amont les personnes concernées et avec installation presque immédiate de dispositifs anti-SDF.

Nous rencontrons plusieurs difficultés, notamment dans le suivi des personnes, contraintes de se déplacer sans pouvoir nous en informer, ce qui a un impact direct sur l'accompagnement et le suivi des démarches. Ces expulsions participent également à la désorientation des personnes déjà en situation d'instabilité et vulnérabilité."

Alice, Travailleuse Sociale Maraude 6/14

- Une augmentation des personnes en besoin de soin. L'accès au soin est de plus en plus difficile et la sortie d'hospitalisation dans des structures adaptées type LHSS ou LAM restent très rares.
- Personnes régulièrement perdues de vue : errance, mobilité, pression et violences policières, agressions, hostilité des riverains. L'approche des élections municipales a accentué cette pression institutionnelle, et ces violences.
- Des hébergements qui restent parfois peu adaptés aux besoins des personnes : règlements stricts, chambres partagées, stigmatisation des personnes qui consomment de l'alcool ou autre produit, etc. Par ailleurs, des personnes exclues de

ces centres se retrouvent de nouveau à la rue, parfois elles quittent volontairement ces centres car elles ne s'y sentent pas bien

- Des personnes en souffrance psychique ou somatique ; qui peuvent être hospitalisées (en psychiatrie, addictologie ou autre service), en discontinuité avec des retours à la rue qui fragilisent leur parcours de soins. La sortie d'hospitalisation n'est pas anticipée, ni pensée, et peu de structures sont enclines à accueillir ce public.
- Des difficultés à échanger avec les personnes qui parlent peu français, sans interprète. Fin 2025 nous avons mis en place un partenariat avec l'ISM qui permet d'appeler un interprète en rue afin de communiquer avec les personnes non francophones
- Une complexité administrative et numérique qui ralentit l'accès aux droits des personnes accompagnées et en parallèle de moins en moins d'accueil physique dans les différentes

administrations ;

Points forts

La cohésion d'équipe de la veille sociale est un point fort de notre intervention. Remettre au centre du collectif les valeurs de la maraude et de l'accompagnement du public. S'appuyer sur l'inconditionnalité et la compréhension des différents publics rencontrés en maraude passe par la mise en place de la formation des professionnels tout au long de l'année.

Par ailleurs, notre organisation et notre grand nombre d'intervenants (travailleurs pairs et volontaires) sur le terrain nous permettent d'assurer de façon simultanée différents types de maraude (exploratoire, maraude de lien, ou de réponse à des signalements du Samu social), ainsi que des accompagnements ou entretiens sociaux. Cette présence régulière sur les secteurs de maraude et la disponibilité des équipes est rassurante pour les personnes.

"La confiance entre les équipes. Ce n'est pas partout qu'on voit ça. Se retrouver à pouvoir se faire confiance les uns les autres, c'est trop bien. C'est un grand esprit de famille cette asso, c'est magnifique."

Christopher, Travailleur pair en insertion aux Enfants Du Canal.

Enfin, les équipes assurent une passation après l'entrée en hébergement ou en logement. Cela peut se traduire par l'invitation aux événements culturels organisés (visites de monuments, Refetorio, fêtes de fin d'année) ou par des visites à domicile.

Les intégrations au CHU Berthier :

« En une fois il y a eu une dizaine d'entrées en hébergement. Aller les chercher et les ramener jusqu'à là-bas j'ai kiffé. Pour moi, c'est la bonne facette du boulot. Pour moi c'était un moment fort, presque un aboutissement, une fierté »

Daniel, Travailleur pair en insertion aux Enfants Du Canal.

Pour Raphaëlle, cela s'est notamment traduit par la transformation vestimentaire d'une personne accueillie au CHU Berthier, qu'elle décrit comme une forme de « changement de peau ». « La différence dans sa manière de se vêtir était flagrante : il est arrivé en costume pour visiter l'Arc de Triomphe, on ne l'avait jamais vu comme ça ! »

Raphaëlle, Travailleuse pair en insertion aux Enfants du Canal.

Veille sociale et insertion

L'accueil de jour

Retour sur l'origine du projet

L'accueil de jour a été créé dans l'objectif de soutenir les personnes à la rue rencontrées en maraude, à travers le partage d'un moment convivial, des conseils, des orientations et un soutien aux démarches sociales.

L'accueil de jour, à l'origine se faisait par le BusAbri, qui se démarquait par son originalité et son accessibilité. C'était un bus à étage,

aménagé qui permettait de faire l'interface entre la rue où les personnes vivent et un lieu couvert et atypique. L'intérêt était d'accueillir de façon inconditionnelle, des personnes, même les plus éloignées des institutions dites « classiques ».

2025 a été marqué par la concrétisation d'un nouveau projet d'accueil mobile, pouvant aller à la rencontre des publics des différents territoires d'intervention, et proposant de

"Depuis le mois de juillet 2025 dans le 6ème arrondissement, puis progressivement dans les autres secteurs où nous intervenons, nous tenons des Accueils de jours hebdomadaires. Ceux-ci s'organisent autour d'un camion aménagé comprenant deux espaces de travail, une borne WIFI et de quoi préparer et servir des boissons chaudes.

Ce camion a un double objectif. Il s'agit d'une part d'offrir un espace d'échange et de convivialité aux personnes que nous accompagnons, cela afin de rompre l'isolement des personnes vivant à la rue ; et d'autre part de permettre un accompagnement social au plus près des lieux de vie des personnes.

Cet « aller-vers » permet de fait de démarrer l'accompagnement social des personnes dès la première rencontre ou dès que la personne en manifeste l'envie et cela sans imposer un RDV dans nos locaux. En effet, l'attente et le déplacement que nécessite un tel RDV sont souvent des freins à l'accompagnement des personnes.

Nous constatons que si le dispositif semble bien fonctionner l'été, il semble moins pertinent lorsque les températures baissent et que la météo se dégrade, dans la mesure où il n'offre pas de protection contre les intempéries."

David, Travailleur Social Maraude 6/14ème.

nouveaux services d'accompagnement (accès aux droits, démarches administratives, permanences barreau des rues...). L'accueil de jour mobile est encore en réflexion. Nous

avons eu les autorisations pour l'installation de cet accueil de jour sur l'ensemble de nos secteurs de maraudes.

Valeurs et principes de l'accueil de jour

L'équipe met en œuvre les valeurs et principes suivants :

- **L'inconditionnalité** : toute personne peut se présenter à l'accueil de jour et être accueillie par l'équipe ; y compris si elles sont accompagnées d'animaux de compagnie, à condition que les chiens aient une laisse et une muselière. Des croquettes et de l'eau sont mis à disposition à chaque ouverture.
- **La convivialité** : les salariés et les volontaires en service civique proposent une boisson, une collation, des jeux de société et des activités collectives ;
- **L'adaptation** : pour proposer un accompagnement de qualité, il est important que les intervenants puissent adapter leurs pratiques selon chaque situation et selon la temporalité des personnes ;
- **L'accès aux droits communs** : dans le principe de l'équité, les intervenants de l'accueil de jour proposent une orientation

et une aide à l'accès aux droits sociaux. L'accueil dans le respect et la dignité des personnes : ce principe est primordial pour assurer un accueil chaleureux, humain, afin de ne pas réduire la personne à sa situation de rue.

Actions et bilan

Animations et sorties socio-culturelles

Un demi-poste d'animation, non financé, n'a pas pu être pérennisé et a été supprimé cette année, nous avons donc proposé moins d'animations. Néanmoins nous avons développé un partenariat sur le 8ème arrondissement qui a permis une nouvelle sortie :

- Diners au Refettorio, le restaurant solidaire situé dans la crypte de la Madeleine
- Des après-midi pétanques et ping-pong ont été mis en place sur nos arrondissements
- Des visites de Musées parisiens : Louvre, Carnavalet, musée de la Marine

Cette année en collaboration avec la maison de la vie associative et citoyenne du 8ème arrondissement, nous avons été accueillis pour la projection du film 'au clair de la rue' en présence des élus de la mairie du 8ème et du réalisateur avec un temps d'échange à la fin de la projection.

Cette rencontre a eu lieu le 18 juin 2025, une vingtaine de personnes sont venues à cette sortie.



L'accueil de jour en chiffres

Nombre de passages	Nombre	%
Non-anonyme	1380	91 %
Anonyme	137	9 %
Total	1517	100 %

Répartition des passages	Nombre	%
non-anonymes	Nb	%
Homme	1304	94.5 %
Femme	76	5.5 %
Total	1380	100 %

Nombre de personnes différentes passées (passages anonymes exclus)	Nombre	%
Homme	244	86.5 %
Femme	38	13.5 %
Total	282	100 %

Nombre de nouvelles personnes (passages anonymes exclus)	Nombre	%
Homme	81	81 %
Femme	19	19 %
Total	100	100 %

L'année 2025, les EDC ont connu 2 lieux différents d'accueil avant de pouvoir mettre en place l'accueil de jour mobile.
A ce jour, il reste encore à finaliser l'implantation du dispositif mobile sur le 8ème arrondissement.
Nous attendons la fin de l'année 2026 afin de tirer un premier bilan de ce nouveau dispositif d'aller-vers.

Perspectives du Pôle Veille sociale et insertion

Certification du chantier de travailleurs pairs : Afin de permettre aux salarié.e.s en insertion de mieux mettre en lumière leurs savoirs expérientiels, nous travaillons cette année sur la certification du chantier. En partenariat avec le LABOFABRIK, un groupe de travail se réunit afin d'œuvrer pour un meilleur pouvoir d'agir des salarié.e.s pairs. L'enjeu est de permettre l'employabilité des personnes qui ont connu un parcours de rue, des consommations, en reconnaissant leurs savoirs expérientiels auprès des publics accompagnés par notre association, et des associations partenaires.

Les violences conjugales en rue : Un travail s'amorce autour des violences conjugales en rue et l'accompagnement des victimes. Des questions sur l'individualité dans le couple et l'accompagnement ou l'orientation de l'agresseur.

AJ mobile Suite : Le déploiement total de l'AJ mobile sur l'ensemble des arrondissements avec la mise en place de l'ensemble des partenariats est également une trajectoire de travail pour 2026.

Evaluations flash : L'association est vigilante quant aux modalités de mise en œuvre des nouvelles évaluations dites flash, au regard notamment du respect des droits des personnes et de la protection de leurs données individuelles.



Hébergement - logement

La Gestion Locative Adaptée

Contexte

Le service de gestion locative adaptée (GLA) créé en mai 2024 et initialement mis en place dans le cadre du projet « Bail Bail La rue », a été déployé progressivement dans l'ensemble des services hébergement des Enfants du Canal. En vertu des principes du Logement d'Abord, l'association a souhaité développer un service GLA avec pour objectif de séparer l'accompagnement social des aspects liés à l'hébergement (obligations des personnes paiements, aspects techniques, occupation...).

La gestion locative adaptée se distingue donc de l'accompagnement dans la mesure où elle a pour point de départ la captation des logements, le quittancement des loyers ou redevances de sous location selon les statuts des résident.e.s, le suivi du paiement de la participation financière liée à l'hébergement, l'appropriation technique de son habitat et de la jouissance paisible au sein de l'hébergement.

La gestion locative adaptée et l'accompagnement social ont le même objectif d'accès et de maintien dans l'hébergement ou le logement, nécessitant une bonne articulation des acteurs entre eux. Cela se traduit par une activité de suivi "rapproché et attentif" des personnes, tout au long de l'occupation de leur habitation (hébergement ou logement), ce qui implique une adaptation constante aux difficultés concrètes exprimées et ressenties.

En sus de la GLA du dispositif BBLR, l'activité opérationnelle du service s'est étendue en octobre 2024 à la prise en charge des PAF et interventions techniques des centres collectifs et des appartements diffus des sites de Vésale et Grancey. En décembre 2024, la gestion s'est élargie au centre d'hébergement le Mesnil, suivie en mars 2025 par les appartements diffus du CHAP CHU-ALTO Familles.

Travaillant en étroite collaboration avec le chargé de mission logement d'abord et les fonctions support administratives et comptables, l'équipe de gestion locative est constituée d'un chargé de GLA et d'un responsable logistique qui coordonne deux agents de maintenance et de logistique.

Les missions du chargé de gestion locative adaptée sont diverses et variées :

- La captation des logements, de la visite à la signature des baux
- La gestion du calcul et de la réception des Participations financière à l'hébergement (PAF) ;
- Le quittancement des loyers pour le dispositif BBLR ;
- Le suivi du respect des résidents/sous-locataire de leurs obligations mentionnées dans leur contrat de séjour/bail de sous-location ;
- La gestion des conflits entre résidents, médiation ;
- La coordination, en lien avec le responsable logistique, des interventions techniques sur l'ensemble des centres et dispositifs gérés par les enfants du Canal.

Les Participations financières à l'hébergement ou PAF

Il s'agit d'une contribution financière pour l'hébergement, fixée à 15 % des revenus mensuels des résidents, calculée sur la base des ressources déclarées. Ce montant doit être réglé à terme échu, avant le 10 de chaque mois. Les résidents, ainsi que les sous-locataires, ont la possibilité de choisir leur mode de paiement, qui peut s'effectuer par virement bancaire ou en espèces.

En collaboration étroite avec les équipes sociales des différents centres et dispositifs, le chargé de gestion locative élabore une stratégie d'accompagnement globale visant à réduire au maximum les difficultés rencontrées par les résidents

dans l'acquittement de leurs obligations financières. Dans ce cadre, des permanences du chargé de gestion locative adaptée ont été instaurées dans les différents centres d'hébergement des EDC, facilitant ainsi les paiements pour les résidents. Cette initiative favorise une proximité avec les équipes sociales présentes sur site, améliorant ainsi la communication et le soutien apporté.

Le chargé de gestion locative a tenu **44** permanences au cours de l'année 2025, 22 sur le centre de Vésale et 22 sur le centre d'hébergement le Mesnil. Pour les autres centres d'hébergement ou dispositifs, les personnes ont la possibilité de passer sur rendez-vous dans les locaux de l'association pour régler leur participation financière à l'hébergement.

Année 2025	Paiement en espèce	Paiement par virement bancaire
Vésale	90	35
Grancey	125	43
CHAP CHU-ALTO Familles	98	93
Mesnil	101	4
Bail Bail La Rue	65	27

479 rendez-vous ont été réalisés au cours de l'année pour des paiements en espèces, représentant **70,3 %** de l'ensemble des règlements. Parallèlement, **202** paiements ont été effectués par virement, ce qui correspond à **29,7 %** de tous les paiements.

Année 2025	Résidents/sous-locataire éligible à la PAF	Résidents/ sous-locataires en dette au cours de l'année	Résidents sortis de dette au cours de l'année
Vésale collectif et diffus	22	10	4
Grancey collectif et diffus	22	14	8
CHAP CHU-ALTO Familles	24	2	2
Mesnil	14	11	5
Bail Bail La Rue	13	7	4

Lorsqu'un impayé est constaté, le chargé de gestion locative adaptée se met en relation avec les référents sociaux pour élaborer et proposer au résident un plan d'apurement adapté à sa situation et ses ressources.

Interventions et suivi technique

Le chargé de gestion locative adaptée assure la réception des demandes d'interventions techniques et leur planification sur tous les sites, en lien avec le responsable logistique. Sur les logements diffus, les résidents/sous

locataires sont invités à contacter directement le chargé de gestion locative adaptée pour toute demande. En revanche, dans les centres collectifs, la première sollicitation s'effectue auprès des agents d'accueil, qui tentent dans un premier temps de résoudre le problème technique. En cas d'échec, ces derniers transmettent la demande par courriel à la GLA, qui évalue alors l'urgence et organise l'intervention. Ces différents circuits ont été mis en place pour permettre une priorisation optimale des urgences ainsi qu'une réduction significative des délais d'intervention.

	Vésale	Grancey	CHAP	Mesnil	BBLR	Didot	Totaux
Plomberie	26	35	34	24	7	3	129
Électricité	34	8	31	23		5	101
Menuiserie	25	6	26	20	3	3	83
Réhabilitation chambre	5	4					9
Réhabilitation autre	8 sdb, 2 bureaux	Espace collectif et bureaux	1 sdb			Escalier, 1 bureau	9 sdb, espace collectif grancey et bureaux grancey, 2 bureaux Vésale
Réhabilitation logement		1	2 + 1 externe EDC		1		5
Réhabilitation sous-traitée		1 sdb	3 logements				4
Implantation	10	3	5	8	0		26
États des lieux(E/S)	17	7	10	12	22		68
Désinsectisation/dératisation	46	28	12	22	3	2	113
Réparation électro-ménager	5	2	6	7			20
Visites techniques	30	16	20	29	17		112

Dans la gestion des logements collectifs et diffus, nous faisons face à des problèmes récurrents liés à la présence de nuisibles, tels que les punaises de lit et les souris dans les centres collectifs, ainsi que des cafards tant en milieu collectif qu'individuel. La résolution de ces problématiques est compliquée par la difficulté, pour certains résidents, à suivre le protocole établi pour garantir l'efficacité des traitements. Cela nécessite souvent un accompagnement des équipes sociales et d'accueil sur site et alourdit la charge de travail.

Par ailleurs, la Gestion Locative Adaptée (GLA) organise et coordonne, tous les six mois, une visite hygiène et sécurité. Ces visites régulières jouent un rôle essentiel dans l'identification précoce des difficultés techniques, d'entretien ou d'occupation, offrant la possibilité de mettre en place des mesures préventives et d'anticiper les éventuels risques avant qu'ils ne deviennent critiques.

Relation avec les bailleurs, prestataires extérieurs, gardiens

Au-delà des aspects administratifs liés aux baux, le service GLA gère les relations avec les différents bailleurs et prestataires pour les interventions dont la charge incombe aux propriétaires, assurant ainsi un suivi des travaux réalisés. Dans cette optique, une collaboration étroite a été instaurée entre les Enfants du Canal et 1001 Vies Habitat, conduisant à la réalisation d'une visite technique commune sur l'ensemble des logements appartenant à ce bailleur. Cette démarche vise non seulement à identifier les défaillances techniques existantes mais également à prévenir l'apparition de nouveaux dysfonctionnements. Cela a permis de renforcer les liens institutionnels avec le bailleur ainsi qu'avec les gardiens d'immeuble, acteurs clés dans la gestion quotidienne et la surveillance des bâtiments.



Gestion de conflit, médiation

En cas de conflit au sein d'une cohabitation ou de troubles de voisinage, le service GLA intervient en soutien de l'équipe sociale pour faciliter la résolution des différends. Cette assistance permet d'avoir des interlocuteurs variés lorsqu'une situation est bloquée. Parallèlement, l'équipe sociale offre son assistance en cas de tensions avec un résident ou un sous-locataire, notamment lorsque la communication devient difficile et que les paiements de loyer et de PAF ne sont plus garantis. C'est tout l'intérêt de séparer accompagnement de l'hébergement.

Conclusion/perspectives

Après un an de mise en place, s'il reste encore des marges de progrès dans la fluidité et l'optimisation des activités, le bilan est unanime sur la plus-value de ce nouveau service qui vient conforter les principes d'action portés par l'association, soulager les

équipes sociales qui auparavant étaient plus impliquées dans la collecte des PAFS et le suivi des interventions techniques, et assure un meilleur suivi des besoins d'intervention avec l'équipe logistique.

Le déploiement du service GLA a en outre permis de retravailler des process internes, de développer des outils de suivi et de mettre en avant des indicateurs qui donnent à lire l'activité de maintenance et de logistique qui est une part importante des missions des équipes et qui étaient insuffisamment quantifiées et valorisées lors de nos précédents rapports d'activité.

L'association s'apprête à ouvrir sa première pension de familles en 2026, 28 logements supplémentaires à intégrer dans notre activité de GLA. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire que le service poursuive son adaptation, développe des outils de gestion afin d'optimiser le suivi de son activité et affine ses process internes ainsi que le renforcement des collaborations, tant internes qu'externes, pour garantir une meilleure cohérence et efficacité de nos interventions.

Il est également primordial de continuer à renforcer notre action sur le volet préventif et d'améliorer la qualité de vie des résidents. Cette démarche proactive permet d'anticiper les difficultés et d'apporter des solutions adaptées en amont.

Sur l'aspect technique, le service GLA, en conformité avec nos principes d'action associatifs, continuera à promouvoir l'autonomisation des personnes dans la gestion des problématiques techniques, en privilégiant le principe du « faire avec ». Cette approche collaborative vise à encourager l'initiative individuelle tout en accompagnant les résidents dans leur quotidien, renforçant ainsi leur engagement et leur implication au sein de leur habitat.

De la même façon, concernant le volet financier et les paiements de la participation



financière, le service GLA, en lien avec les équipes sociales, vise la responsabilisation des ménages afin qu'ils respectent leurs obligations et soient à même de se maintenir dans un logement pérenne en toute autonomie.

Hébergement - logement

Bail Bail La Rue

Genèse du projet

Dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord, la Ville de Paris a proposé en 2023 de construire avec les Enfants du Canal un projet pour permettre un accès direct de la rue au logement à 15 ménages sans abris chroniques grâce à la mise à disposition de logements du contingent de la Ville. Cette initiative est née de la mobilisation d'acteurs et notamment Médecins du monde au travers de leur programme « Pas de santé sans toi » qui militait depuis de nombreuses années pour un plaidoyer qui portait sur l'accès au logement comme déclencheur du parcours de soins.

Les porteurs du projet (Les Enfants du Canal & la RIVP) avec le soutien de la Ville de Paris ont alors associé différents partenaires dans l'écriture du projet : Le Samu Social de Paris, Médecins du Monde, La Cloche, CAARUD Ego de l'association Aurore, Convergence Paris, Carton Plein, GEM La Vie à Paris, Oppelia-Charonne...

Le 12 décembre 2023, le projet intitulé « Bail Bail La Rue » a été retenu grâce à un financement conjoint du FNAVDL (fonds public, alimenté par l'État, les bailleurs sociaux et Action Logement) et de la Ville de Paris à la suite de l'APP « Logements HLM accompagnés » en juin 2023 : expérimentation financée pour 2 années et 2 renouvellements possibles d'une année.

La boussole de « Bail Bail

La Rue » : Les 8 principes du logement d'abord & les approches orientées Rétablissement

Positionnant l'accès au logement comme un droit fondamental, Bail Bail La Rue propose un accès immédiat au logement, depuis la rue, sans étapes intermédiaires et sans autres conditions que celles (droits et devoirs) auxquelles est soumis n'importe quelle personne locataire d'un bien. Ce modèle vient ainsi bouleverser la vision classique du processus d'insertion sociale, d'autant plus qu'il est destiné au public le plus éloigné du logement : un public particulièrement fragilisé par une chronicité de la vie sans domicile et des problématiques de santé mentale et de consommations. Pour favoriser le maintien dans le logement et le rétablissement de la personne, le modèle prévoit un accompagnement adapté, intensif et pluridisciplinaire.

L'ambition du projet est d'être fidèle aux 8 principes du Logement d'abord et aux approches orientées Rétablissement.



Le rétablissement se base sur 5 principes clés

ESPOIR
SOUTIEN
PLAIDOYER POUR SOI-MEME
EMPOWERMENT
RESPONSABILISATION

Carte d'Identité de « Bail Bail La rue » : une réponse logement d'Abord complémentaire aux dispositifs à destination des personnes sans abri

Public cible

Personnes sans-abri chroniques (ayant des longs parcours de rue) en situation régulière, souhaitant accéder à un logement dans le diffus, ayant besoin d'un accompagnement global et intensif.

Orientation

La Coordination des acteurs de la Veille Sociale du Samu Social de Paris est destinataire des candidatures par les partenaires du dispositif + ouverture à des MIS identifiés (septembre 2024)

Admission

Une commission d'admission, composée de partenaires, étudie, au rythme des captations des logements, les candidatures proposées

Logement

Proposition de logement (8 semaines maximum après la décision d'admission)

Intégration

Accompagnement dès la désignation des candidats / Signature du contrat de sous-location et d'une convention tripartite (sous-locataire/RIVP/ Les Enfants du Canal + Aide à l'équipement de 1000€/ménage.

Glissement du Bail

Tous les 6 mois, rencontre entre les sous

locataires, Les Enfants du Canal et la RIVP pour changer de l'éligibilité du sous locataire à un glissement de bail. En cas d'accord, passage en commission d'attribution du candidat pour le glissement du bail et signature de contrat de bail entre le ménage et la RIVP.

Services Accompagnement & GLA (Gestion Locative adaptée)

Séparation entre le logement et l'accompagnement : Deux équipes distinctes EDC, en lien avec la RIVP.

- Gestion Locative adaptée : soutien modulable pour favoriser leur autonomisation progressive dans leurs devoirs de locataires de la signature du contrat de sous-location jusqu'au glissement de bail.
- Une Equipe propose un accompagnement global et intensif, aussi longtemps que nécessaire, axé sur le Rétablissement, en multi référence et qui mobilise les professionnels partenaires autour du ménage.

Animation & Pilotage

- Commission d'admission : à ajuster selon la captation des logements
- Comité de Suivi du dispositif : trimestriel année 1 puis semestriel années suivantes
- Instance situation complexe : à la demande des EDC ou de la RIVP.

Partenaires

- Opérationnels : RIVP, Les Enfants du Canal & VDP.
- Partenaires associés : Le Samu Social de Paris, Médecins du Monde, La Cloche, CAARUD Ego de l'association Aurore, Convergence Paris, Carton Plein, GEM La Vie à Paris, Oppelia-Charonne.



Reporting et Evaluation

L'Observatoire social de la Ville de Paris coordonnera un dispositif de suivi et d'évaluation afin de mesurer les effets du projet pour les personnes relogées et d'identifier les conditions de réussite du projet pilote en vue d'un potentiel passage à l'échelle.

Les Equipes de Bail Bail La Rue

Equipe accompagnement (2.2 ETP)

Les Enfants du Canal ont rattaché ce projet à une équipe existante celle des services hébergements Grancey et Vésale. Ces services ont été formés à l'approche Logement d'Abord en 2023 et en 2025.

3 types de professionnels sont mobilisés pour réaliser l'accompagnement en multi référence (2 ETP au total) sous l'encadrement d'un coordinateur (0.2 ETP) et avec le soutien du Chargé de Mission Logement d'Abord.

- 3 travailleurs sociaux (1.5 ETP)
- 1 travailleur pair (0.3 ETP)
- 1 médiateur santé (0.2 ETP)

Equipe GLA (2/3 ETP)

La mission du service de Gestion Locative Adaptée (GLA) est d'assurer le respect des droits et devoirs du sous-locataire et du bailleur. La GLA consiste en une activité de gestion de proximité « rapprochée et attentive » adaptée aux personnes : lors de l'attribution et de l'entrée dans les lieux, tout au long du contrat de sous-location et jusqu'au glissement de bail.

La spécificité de la GLA dans le cadre du projet pilote réside dans le degré d'individualisation de la réponse aux besoins des ménages sans-abri chronique afin de favoriser leur autonomisation progressive dans leurs devoirs de locataires (paiement du loyer et charges, entretien du logement, respect du voisinage...).

Pour réaliser les missions relatives à la GLA,

deux métiers sont nécessaires :

- Gestion par le chargé de gestion locative adaptée : Un Chargé de Gestion Locative (1/3 ETP) adaptée a été créé au sein de l'association des Enfants du Canal. Une organisation et des process spécifiques ont été mis en place pour s'adapter à cette nouvelle mission.
- Maintenance (1/3 ETP) : Nous avons développé cette nouvelle action à partir de nos dispositifs existants. L'équipe est actuellement composée d'un coordinateur (également agent technique) et de deux agents techniques.

Les Commissions d'admission

Une commission d'admission est composée de représentants de l'Association Les Enfants du Canal, de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, de la Ville de Paris, de la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale du Samu Social de Paris, de Médecins du Monde, de l'association Aurore (CAARUD Ego) et d'Oppelia-Charonne.

La commission est chargée d'étudier les candidatures en garantissant l'équité de traitement des demandes et le respect des critères d'inclusion dans Bail-bail la rue.

A la mise en place du dispositif, nous avons limité les prescripteurs aux seuls partenaires du dispositif.

En septembre 2024, pour faire face aux difficultés des partenaires à cibler le public et éviter d'éventuels refus,

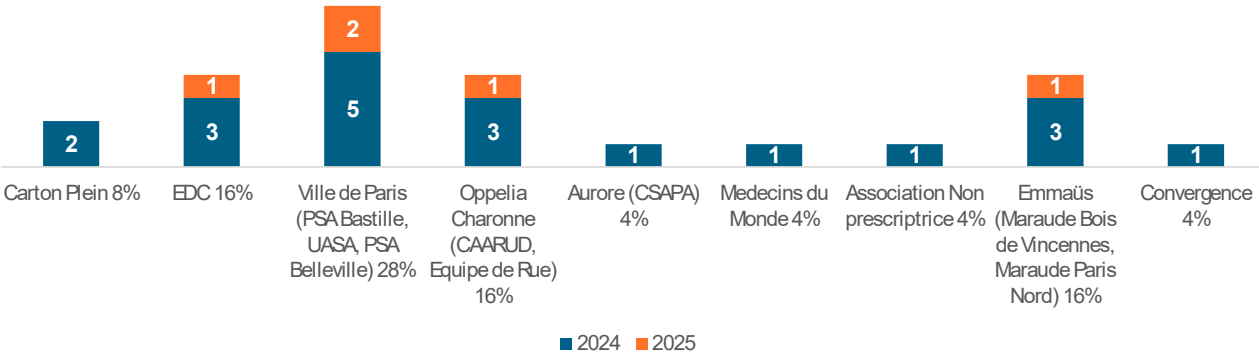
- Modification le circuit d'orientation : Avant toute constitution du dossier d'orientation, un échange préalable du professionnel orienteur avec les Enfants du Canal et le Samu Social de Paris est requis.
- Ouverture à d'autres acteurs fléchés par la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale : UASA et ESI (Ville de Paris), Emmaüs Solidarité (Maraude Bois de Vincennes, Maraude Paris Nord).

Décisions en commission

	2024	2025
Nombre de candidatures refusées	8	0
Nombre de candidatures acceptées sous réserves	0	1
Nombre de candidatures acceptées	12	4
Nombre de candidatures	20	5

L'évolution du process fin 2024 a permis de consolider les candidatures présentées.

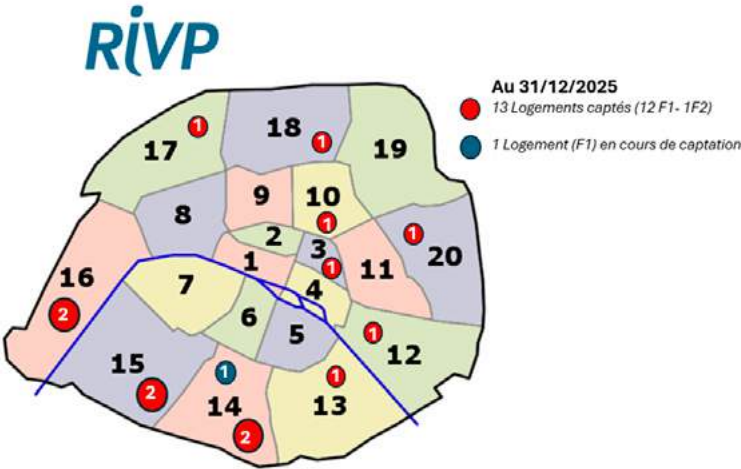
Prescripteurs d'origine



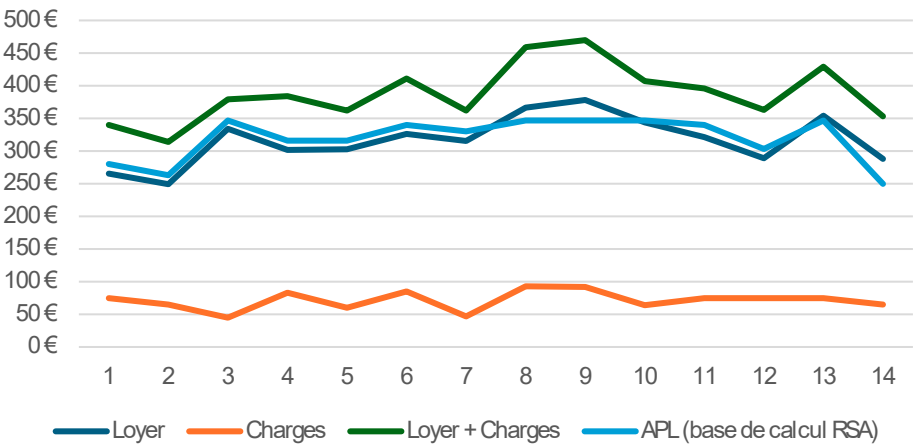
Captations de logement 2025

Après une première captation le 21 juin 2024, 13 logements ont été captés au 31/12/2025 et 1 logement était en cours de captation....

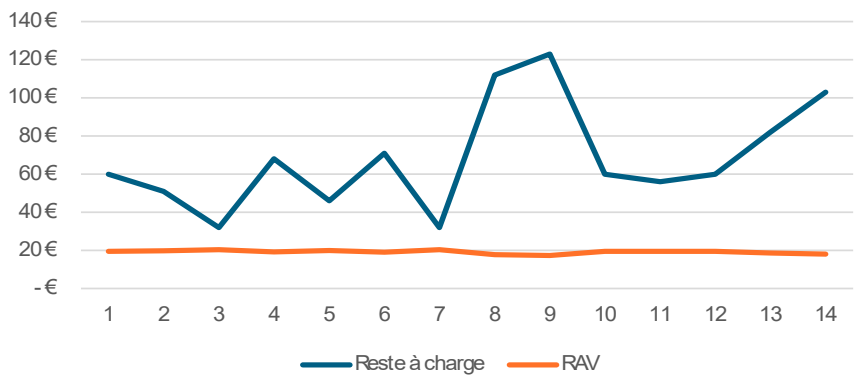
1 logement a été rendu à la RIVP début 2025 à la suite du décès de l'occupant en 2024.



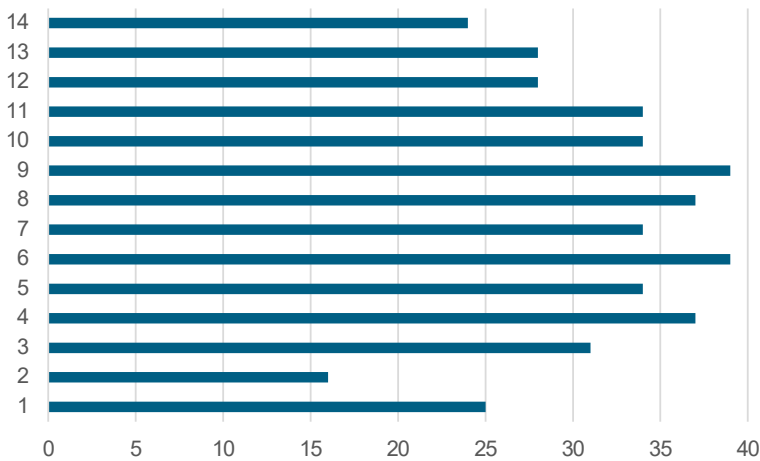
Loyer et Charges/Estimation APL



Reste à charge et Reste à vivre (Base de calcul RSA)



Taille des logements (en M2)



Moyenne du temps de vacance entre la location et la première sous-location : **22.5 jours**
Moyenne réduite du temps de vacance entre la location et la première sous- location : **21 jours**

Les attributions ont été freinées pour 3 logements : hospitalisation d'un candidat, refus de logement pour un autre, frein administratif pour le dernier.

Le total de vacance 2024-2025 s'élève à 10% au total du fait d'un changement de logement d'un sous-locataire, d'un départ d'un autre sous-locataire et du logement rendu à la suite du décès de l'un des occupants.

Admission, accompagnement et accès au logement en 2024/2025

Indicateurs accompagnement et accès au logement	2024	2025	Total
Personnes admises	12	6	18
Personnes accompagnées sur l'année	9	15	18
Fin d'accompagnement avant l'entrée en logement au 31/12	2	0	2
Sortie de logement et fin d'accompagnement au 31/12	1	0	1
Début d'accompagnement avant entrée en logement au 31/12	2	1	1
Sortie logement et poursuite de l'accompagnement au 31/12	0	1	1
Personnes logées au 31/12	4	13	13
Durée moyenne de première proposition de logement	30 jours	54 jours	45 jours
Durée réduite	23 jours	48 jours	40 jours
Durée moyenne d'accès au logement	35 jours	68 jours	56 jours
Moyenne réduite	28 jours	59 jours	49 jours

Focus sur les 15 personnes accompagnées au 31/12/2025

Personnes accompagnées par prescripteur

Les Enfants du Canal	3
Aurore	1
Médecins du Monde	1
Oppelia Charonne	2
Emmaüs	4
Carton Plein	1
Ville de Paris	2
Convergence	1

14 Hommes / 1 Femme
Dont 2 Maitres Animaux

Âge	% de personnes
Moins de 35 ans	20%
35-40 ans	7%
40-45 ans	20%
45-50 ans	20%
50-55 ans	33%

Age Moyen: 43.4 Ans
Age Median: 44.5 Ans

Type de ressources (à l'admission)	Nombre de personnes
AAH	3
CDD TP	1
RSA	9
Emploi insertion	2

Durée Moyenne de vie à la rue : 9.13 Ans
Durée Moyenne réduite : 8.92 ans

60% des personnes sont concernés à la fois par des consommations et des problématiques de santé.

20% des personnes sont concernés uniquement par des consommations

20% des personnes sont concernés par des problématiques de santé.



Revenus des personnes au 31/12/2025

	Type de ressources	Montant des ressources	Précisions
Personne logée 1	AAH	1138	
Personne logée 2	ARE	750	Après parcours IAE
Personne logée 3	RSA	189	Attente réouverture droits AAH
Personne logée 4	RSA	568	
Personne logée 5	RSA	568	Auto-entreprise en cours
Personne logée 6	RSA	568	
Personne logée 7	AAH	1138	
Personne logée 8	IAE	1350	
Personne logée 9	IAE	568	
Personne logée 10	RSA	568	
Personne logée 11	RSA	568	
Personne logée 12	RSA	568	
Personne logée 13	RSA	568	
Personne accompagnée en attente d'une proposition	RSA	568	
Personne accompagnée /sortie d'un logement	RSA	568	

Accompagnement au 31/12/2025

Parmi les 18 candidats admis en 2024 et 2025, 18 personnes ont été accompagnées par les équipes de Bail Bail La rue.

Parmi les 18 personnes accompagnées,

- 13 personnes ont intégré un logement : parmi elles, perspective de glissement de bail pour 4 personnes

- 3 personnes ont quitté le dispositif en 2024 : Avant l'entrée en logement pour 2 personnes à la suite d'un accord en CALEOL d'un logement proposé, et d'un changement de projet ; après l'entrée dans le logement, (décès de la personne)
- 1 personne a quitté son logement en 2025 à la suite à une décision administrative mais a souhaité poursuivre l'accompagnement

- 1 personne est en attente d'intégrer le logement au 31/12/2025

Pour les 13 ménages logés au 31/12/2025, 4 sous-locataires ont rencontré des difficultés ponctuelles de paiement de loyer (dont le montant est inférieur à 2 mois de loyer).

- dette à la suite d'un problème de santé qui a entraîné une période sans ressources.
- dette à la suite du non-renouvellement de droits sociaux.
- dette à la suite d'une difficulté ponctuelle combinée à une baisse des APL.
- dette du fait d'un montant APL plus faible qu'estimé.
- 2 échéanciers ont été mis en place et ont été respectés.
- Pour les 2 autres dettes, la régularisation est en cours

3 épisodes de troubles de jouissance ont été remontés en 2025 : cela a été travaillé avec les sous-locataires concernés et ces troubles de jouissance n'ont pas été réitérés.

Aucune procédure contentieuse n'a été engagée auprès des ménages.

Partenariat avec le bailleur RIVP

Dès la signature du contrat de location et

jusqu'au glissement du bail, le service GLA et les équipes de proximité de RIVP entretiennent un partenariat rapproché : présentation mutuelle lors de la captation d'un logement, process de communication resserré pour toutes difficultés rencontrées dans l'accueil du ménage (relations de voisinages, relations avec les salariés du bailleur, occupation du logement, usage des parties communes et respect du règlement de l'immeuble) afin qu'une intervention coordonnée et ajustée soit réalisée.

Le Chargé de gestion locative adaptée et le responsable Maintenance entretiennent ainsi des liens réguliers avec les différents interlocuteurs de la RIVP : Chargés d'attribution, chargés de clientèle, Responsables techniques de secteur, gardiens d'immeuble, prestataires de la RIVP... En outre, dans le cadre de la convention tripartite, des rencontres tous les 6 mois sont organisées entre le sous locataire, la Responsable Accompagnement et Santé Mentale de la RIVP et le chargé de gestion locative des Enfants du canal afin d'évaluer ensemble la pertinence d'un glissement de bail.

Indicateurs Accompagnement

Type d'accompagnement	%
Aide aménagement	6%
Autres (sorties, ateliers)	5%
VAD	27%
Acc Bureau	41%
Acc Médicaux	12%
Insertion Pro	1%
Rdv Ext	8%



Service GLA

	Type de ressources
CONVENTION TRIPARTITE (Rendez-vous avec la RIVP)	17
Nombre de 1er rdv / signature convention	8
Nombre de 2ème rdv / après 6 mois	6
Nombre de 3ème rdv / Après 1an	3
RDV BUREAU	110
RDV 1ère rencontre avec sous-locataire	10
RDV signature contrat bail + souscription ass. Habitation + contrat énergie	11
RDV suivi / entretien	30
RDV pour paiement loyer	59
VISITE A DOMICILE	27
Visite à domicile après l'entrée dans le logement	27
VISITE DE LOGEMENT	34
Nb de visite de logement avant captation	9
Nb de visite de logement avec sous-locataire	12
Nb d'état des lieux sur logement	13
INTERVENTIONS TECHNIQUES	31
Nombre interventions technique du service maintenance EDC	13
Nombre de visite après 1 mois	9
Nombre de visite après 6 mois	6
Nombre de visite après 1 an	3

BBLR et le Rétablissement ?

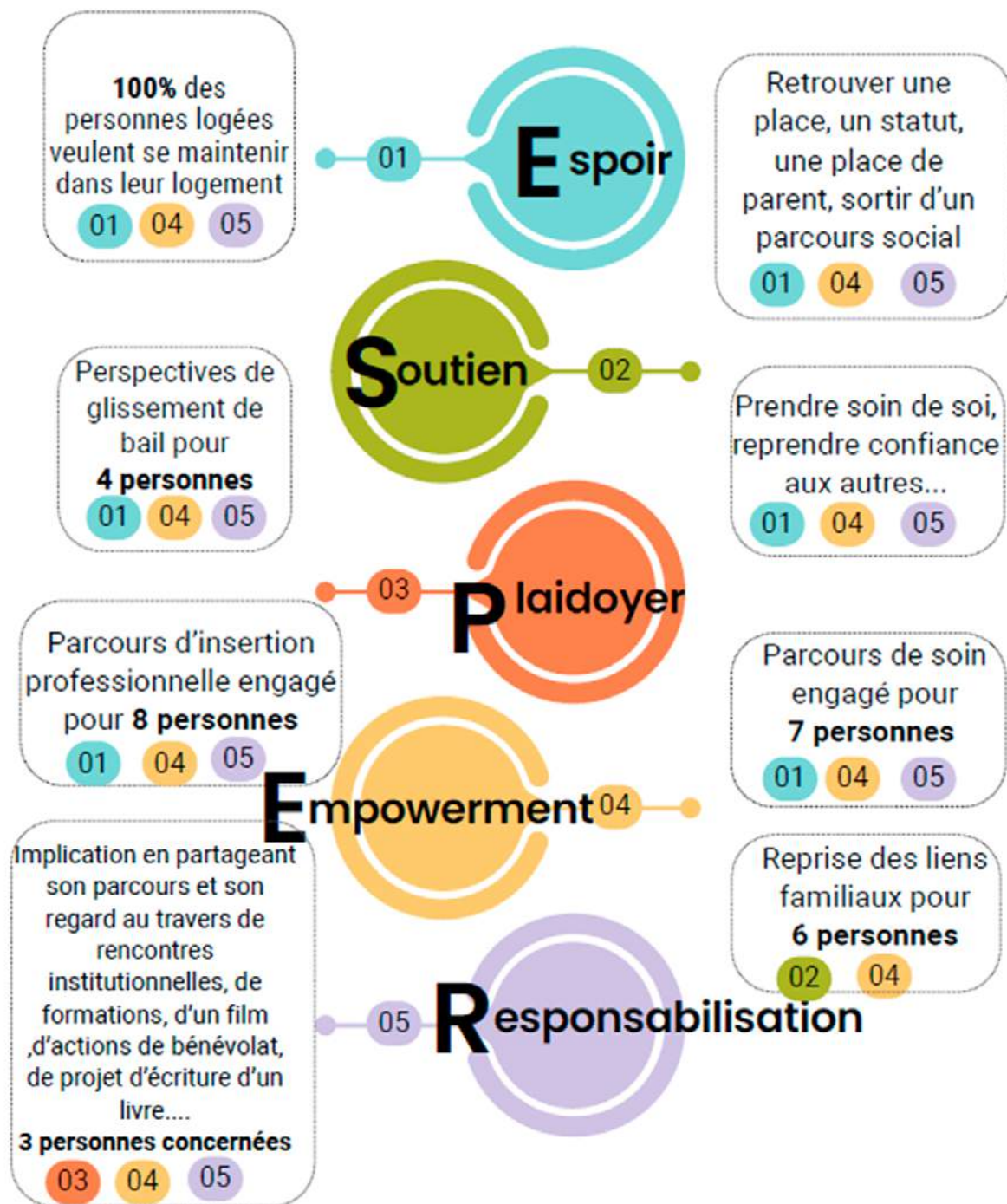
Pour que le Rétablissement soit au cœur des pratiques d'accompagnement, une journée consacrée au Rétablissement est organisée par trimestre (Comment faire vivre les outils d'auto-support ? Comment responsabiliser les personnes logées ? Comment favoriser leur pouvoir d'agir, leur rêve ? Loger sans isoler ?).

Plusieurs personnes logées se sont approprié cette approche Rétablissement en 2025 s'impliquant lors de :

- Formations sur le thème de l'Insertion auprès d'une promotion d'Educateurs Spécialisés à l'école de Buc Ressources (78).
- Formation dans le cadre du Diplôme universitaire « Logement d'Abord » (Orspere Samdarra/ Lyon 2) à Lyon (69).
- Film DIHAL « Les visages du logement d'Abord » <https://www.youtube.com/watch?v=glOwJKv1Sy4>
- Atelier « La Rue au logement » lors du Séminaire du Samu Social de Paris 2025 : 1 personne concernée

- Bénévolat auprès de Médecins du Monde et Gamelle Pleine.
- Projet d'écriture d'un livre pour 1 personne

pour témoigner de son parcours, de ses rêves et de ses projets...



Hébergement - logement

CHS Vésale et Grancey

Contexte

Financés par la DRIHL dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens, les Centres d'Hébergement de Stabilisation Vésale et Grancey assurent l'accueil de personnes sans solution d'hébergement et de logement, majoritairement orientées par le SIAO 75.

Les personnes accueillies présentent des problématiques très hétérogènes : long parcours de rue, rupture personnelle, problématiques de santé invalidantes, freins divers à l'accès aux droits, rupture avec les structures classiques.

Notre objectif est d'assurer un accompagnement sécurisé et individualisé, co-construit avec la personne accueillie afin de favoriser la concrétisation de son projet. Dans cette perspective, les équipes ont bénéficié de formations dédiées à l'approche Logement d'abord, leur permettant d'intégrer et de décliner concrètement ses principes dans leurs pratiques d'accompagnement.

Pour ce faire, la durée de séjour n'est pas déterminée afin de laisser le temps nécessaire aux personnes hébergées de trouver une stabilisation. Celle-ci est adossée à un contrat de séjour de 6 mois modulable et renouvelable.

Le CHS Vésale et Grancey proposent différentes modalités d'hébergements pour répondre aux besoins et aux difficultés des personnes accueillies.

Le CHS Vésale se compose de 39 places localisées à Paris et qui sont réparties de la manière suivante :

Hébergement regroupé situé 05 rue Vésale 75005 Paris :

- 22 places en chambres individuelles
- 3 places couples en chambres doubles

Hébergement diffus :

- 3 appartements en cohabitation de 2 ou 3 résidents pouvant accueillir un total de 8 personnes
- 1 appartement pour une place couple soit 2 personnes
- 1 studio pour une place individuelle

Le CHS Grancey se compose de 29 places localisées à Paris et dans le 92, qui sont réparties de la manière suivante :

Hébergement regroupé situé 1 rue Grancey, 75014 Paris :

- 10 places en chambres individuelles
- 1 place couple

Hébergement diffus :

- 6 appartements proposant chacun une cohabitation de 2, 3 ou 4 personnes ce qui permet l'hébergement de 17 personnes.

Composition de l'équipe en 2025

CHS Grancey :

- 1,82 ETP Travailleur social
- 3,33 ETP Agents d'accueil
- 0,45 ETP Coordinatrice

- 0,45 ETP Chargé Gestion Locative Adaptée/logistique
 - 0,40 ETP Médiateur Santé
 - 0,40 ETP Intervenant Pair
 - 0,40 ETP quote part fonctions support
- CHS Vésale :
- 3,33 ETP Agents d'accueil
- 1 ETP Travailleurs sociaux
 - 1 ETP Agent d'accueil et médiation
 - 0,45 ETP Coordination
 - 0,40 ETP Médiateur Santé
 - 0,45 ETP Intervenant Pair
 - 0,45 ETP Chargé Gestion Locative Adaptée/logistique
 - 0,40 ETP quote part fonctions support

Le CHS Vésale et Grancey à travers quelques chiffres

Le public accueilli

Sur l'ensemble de l'année 2025, **47 personnes** ont été accueillies au CHS Vésale, ainsi que **7 animaux de compagnie**. Sur le CHS Grancey, **29 adultes et 1 bébé de moins de 3 ans** ont été accueillis et **2 animaux de compagnie**.

Repartition en âge

Nb de personnes	Moins de 3 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 59 ans	De plus de 60 ans
CHS Vésale	-	4	33	10
CHS Grancey	1	0	24	5

L'année 2025 montre que les deux CHS ont un ratio de **46 hommes pour 30 femmes**, le nombre d'hommes reste toujours supérieur.

La moyenne d'âge du public accueilli est de 45,5 ans. Elle est plus basse que les années précédentes en raison de l'admission de personnes plus jeunes. Néanmoins, nous continuons d'accueillir **18 personnes âgées de plus de 56 ans**.

La durée moyenne d'accueil est de 2,6 ans au CHS Vésale et de 3,4 ans au CHS Grancey, notamment en raison d'au moins cinq personnes présentes dans la structure depuis plus de cinq ans en lien avec les difficultés rencontrées pour obtenir une orientation adaptée à leurs besoins.

Ressources et insertion professionnelle

Répartitions des ressources en 2025

Nb de personnes	Salaire	RSA	Pôle Emploi	AAH	ASPA	Sans ressources
CHS Vésale	10	4	1	2	1	29
CHS Grancey	7	9	1	2	1	9

Le nombre de personnes en emploi reste relativement stable. Toutefois, l'insertion professionnelle demeure freinée par des situations administratives non régularisées ainsi que par l'état de santé de certaines personnes rendant l'accès à l'emploi plus complexe.

Par ailleurs, **38 personnes étaient sans ressources, soit 50 %** des 76 adultes accompagnés au cours de l'année.

Ce constat met en évidence combien l'insertion professionnelle nécessite du temps et suppose des prérequis indispensables, tels que la régularisation administrative et l'adaptation de l'emploi aux capacités et à la situation des personnes.

L'insertion professionnelle

Nb de personnes	Milieu ordinaire	Chantier d'insertion	Intérim	DPH	Milieu adapté	Formation
CHS Vésale	4	5	0	1	0	0
CHS Grancey	3	3	1	0	0	0

En 2025, **17 personnes sont insérées professionnellement ou en cours d'insertion.**

Le partenariat avec Emmaüs Défi facilite l'accès aux chantiers d'insertion. Par ailleurs, l'un des travailleurs sociaux est référent de la thématique « chantier d'insertion », ce qui permet une constitution des dossiers plus fluide et un lien renforcé avec les partenaires de l'emploi, désormais mieux identifiés.

Ce fonctionnement favorise également un accompagnement de proximité : lorsque la personne rencontre des difficultés dans son emploi, un soutien peut être rapidement mis en place afin de rechercher des solutions avec elle et d'identifier les leviers susceptibles de l'aider.

Les sorties et le relogement

L'année 2025 a été rythmée par **11 sorties du dispositif d'hébergement**.

Nb de personnes	Droit Commun	Logement adapté	Réorientation	Fin de prise en charge	Décès
CHS Vésale	2	1	1	3	1
CHS Grancey	1	0	1	1	0

En 2025, le nombre de sorties a été moins important. Cette situation s'explique notamment par les nombreuses admissions intervenues au cours de l'année 2024 et au début de l'année 2025 : une part significative des personnes accueillies est donc récemment entrée en CHS, ce qui limite mécaniquement les perspectives de sortie à court terme.

Le relogement demeure par ailleurs fortement contraint par plusieurs facteurs : l'absence de régularisation administrative pour certaines personnes, ainsi que l'absence d'orientation vers des structures médico-sociales adaptées pour celles dont l'état de santé ou la situation nécessite un accompagnement spécifique.

Au cours de l'année, trois personnes ont accédé à un logement social. Quatre autres ont reçu une proposition dans le cadre du DALO mais ont été positionnées en rang 2, sans attribution à ce stade. Une personne a pu intégrer le dispositif BBLR.

Deux personnes ont été réorientées vers nos dispositifs d'hébergements regroupés en raison de difficultés persistantes dans la cohabitation en diffus.

Quatre fins de prise en charge ont également été prononcées, dont une dans le cadre d'une procédure d'expulsion. Par ailleurs, deux personnes ont quitté l'hébergement

sans en informer le service et ne sont pas revenues. Pour une autre, une fin de prise en charge a dû être actée à la suite de plusieurs manquements au règlement.

Cette année, une personne est décédée à l'âge de 46 ans. Nous accueillons un public particulièrement fragile et vulnérable pour lequel les problématiques sociales, administratives et de santé s'entremêlent et complexifient les parcours ainsi que les perspectives de stabilisation durable.



CHS Vésale et CHS Grancey : Cap sur l'essentiel !

Quand la précarité éloigne du soin : agir pour retisser les liens.

Au sein de nos centres d'hébergement, comme cela a été explicité dans le rapport d'activité 2024, la santé constitue un enjeu majeur pour les personnes que nous accueillons et accompagnons. Elle traverse l'ensemble des parcours, conditionne les dynamiques d'insertion et influence profondément la capacité des personnes à se projeter dans l'avenir.

La question du partenariat a été centrale en 2024 et le demeure toujours aujourd'hui. Dans un système de soins fragilisé et sous tension, le « prendre soin » des personnes en situation de grande précarité reste complexe. Il nécessite une mobilisation constante et soutenue des équipes pour accompagner, rassurer, orienter et parfois simplement maintenir le lien. L'accès aux droits, la prise de rendez-vous, la coordination avec les professionnels de santé, le suivi des traitements : autant d'étapes qui demandent du temps, de l'énergie et une présence attentive.

Les difficultés sont particulièrement marquées pour les personnes ayant connu des parcours de vie cabossés, faits d'embûches, de ruptures et de traumatismes. Pour elles, le soin peut représenter une épreuve. Aller vers le soin n'est pas une évidence, cela peut même constituer un frein majeur. L'hôpital peut susciter de la peur, la blouse blanche raviver des souvenirs douloureux ou un sentiment de vulnérabilité. Dans ces contextes, le refus de soins n'est pas un manque de volonté mais souvent l'expression d'une histoire marquée par la défiance et la souffrance.

Du côté du système de santé, des freins persistent également. La précarité, les traumatismes liés aux parcours migratoires ou aux ruptures familiales, la défiance

institutionnelle ou encore la peur de l'hôpital restent des réalités insuffisamment connues ou prises en compte. Les modalités classiques de prise en charge ne permettent pas toujours d'adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques de ces publics qui ont avant tout besoin de renouer le lien dans un climat de confiance.

Cette année, nous avons ainsi travaillé en étroite collaboration avec le LHSS Maubeuge qui est intervenu dans quatre situations où le lien avec le système de soins était difficile, voire rompu. Deux de ces personnes ont pu reprendre des soins réguliers grâce à l'intervention d'infirmiers et à la reprise de consultations médicales. Pour une autre personne, la présence du LHSS Maubeuge a permis d'adapter son lieu de vie afin de répondre à ses besoins en termes de mobilité. Le lien avec la quatrième personne est toujours actif : la reprise du soin est plus sensible et nécessite du temps, de la patience et un travail de confiance progressif.

Les deux infirmières libérales poursuivent également leurs interventions quotidiennes exclusivement au CHS Vésale. Elles ont accompagné six personnes au cours de l'année 2025. Le SSIAD PRECA intervient également auprès de deux personnes au CHS Vésale avec une prise en charge infirmière et l'intervention d'aides-soignants.

Nous continuons par ailleurs à travailler avec l'infirmière référente du Samu social qui intervient dans les situations complexes, notamment pour des personnes hospitalisées pour lesquelles un retour au CHS n'est pas adapté. L'équipe mobile d'appui aux parcours de l'hôpital de la Salpêtrière intervient également en soutien lorsque nous la sollicitons.

Malgré la présence de ces partenaires précieux, nous avons toutefois été confrontés à plus de quatre sorties inadaptées de l'hôpital vers le CHS cette année. Ces retours

précipités ou insuffisamment préparés compromettent la santé des personnes concernées et mettent en difficulté l'équipe qui doit alors gérer des situations médicales lourdes dans un cadre qui n'est pas adapté.

À ce jour, 18 personnes présentes sur les CHS nécessitent une prise en charge santé importante. Parmi elles, sept bénéficient de passages infirmiers quotidiens pour la gestion des traitements et la réalisation de certains soins. Ces éléments témoignent de l'intensité des besoins en santé au sein de nos CHS et confirment la nécessité de poursuivre le renforcement des coopérations partenariales afin de garantir des parcours de soins plus fluides, sécurisés et respectueux des réalités des personnes accompagnées.

Également, concernant la santé, URACA est intervenu pour organiser des actions de dépistage du VIH au sein du CHS Vésale. L'association Règles Élémentaires a participé à l'organisation de collectes et de dons de protections périodiques (serviettes hygiéniques, tampons) ainsi que de culottes menstruelles. Par ailleurs, des formations à destination des équipes ont été mises en place en collaboration avec Règles

Élémentaires et le CRIPS afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur ces thématiques.

Cohabitation et hébergement en diffus : l'épreuve du non-choix

Les places en diffus représentent 38 places au sein de nos Centres d'Hébergement et constituent une modalité d'accompagnement spécifique qui mobilise des compétences et une organisation adaptée.

L'année 2025 a été marquée par des difficultés importantes de cohabitation, ayant conduit à des fins de prise en charge, des changements temporaires d'hébergement, voire des réorientations définitives vers d'autres solutions d'hébergement. Ces difficultés se traduisent principalement par des tensions relationnelles fortes entre cohabitants et/ou des troubles de jouissance générant des nuisances au sein des logements.

Au total, trois personnes ont dû changer d'hébergement en raison de ces difficultés et une fin de prise en charge a dû être décidée.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été identifiés :



- Le manque d'espaces communs adaptés : les appartements accueillent deux, trois, voire quatre personnes, sans toujours disposer d'un véritable espace de vie partagé (type salon). Cette configuration limite les possibilités de régulation des tensions et d'intimité, ce qui accentue les conflits du quotidien.
- La cohabitation non choisie : le partage d'un logement avec des personnes inconnues sans possibilité de choix mutuel, constitue un facteur de fragilité notamment pour des publics ayant connu des parcours marqués par l'instabilité et les ruptures.
- La spécificité du diffus : éloignement géographique, absence de présence quotidienne de l'équipe sur site, nécessité d'une plus grande autonomie dans la gestion du logement et du quotidien. Cette modalité n'est pas adaptée à toutes les personnes. Les orientations réalisées par le SIAO ne prennent pas toujours en compte ces spécificités.

Face à ces constats, nous avons engagé une réorganisation interne. Deux travailleurs sociaux ont été spécifiquement détachés pour intervenir exclusivement sur le diffus, permettant un suivi plus resserré et une meilleure connaissance des dynamiques propres à ces logements.

Cette évolution nous a également conduits à repenser nos outils d'accompagnement en associant les personnes concernées. Plusieurs pistes sont mises au travail :

- L'élaboration d'une charte du "vivre ensemble", co-construite avec les personnes hébergées ;
- La création d'un support type "carte ressources" répertoriant les lieux et services essentiels à proximité des appartements afin de favoriser l'autonomie et l'ancrage territorial.

La rythmicité des visites à domicile (VAD) a été augmentée et les modalités d'intervention assouplies avec la possibilité de visites en

soirée afin de mieux s'adapter aux réalités de vie des personnes et aux moments où les tensions émergent le plus fréquemment.

Enfin, afin de soutenir l'équipe dans l'accompagnement des situations complexes en diffus, le SMES a proposé un espace de réunion clinique toutes les six semaines. Ces temps permettent d'analyser collectivement les difficultés de cohabitation et autres, de prendre du recul et d'ajuster nos modalités d'intervention. Nous sommes encore aux prémices de ce travail partenarial, qui nécessite de se structurer dans la durée mais qui constitue d'ores et déjà un appui précieux pour sécuriser les parcours et soutenir les professionnels.

Régularisation bloquée : ressources limitées, droits suspendus, pouvoir réduit !

Les CHS Vésale et Grancey accueillent un nombre significatif de personnes dont la situation administrative n'est pas régularisée ou est en cours de régularisation. Comme nous l'indiquions déjà dans le rapport d'activité 2024, les délais de traitement demeurent extrêmement longs et les procédures particulièrement complexes et incertaines.

Nous constatons par ailleurs un durcissement progressif des conditions d'examen des demandes de régularisation. De plus en plus de personnes se retrouvent durablement sans droits au séjour, sans possibilité d'ouverture de droits sociaux et sans perspectives claires d'évolution de leur situation administrative.

Au sein des CHS, 23 personnes sont actuellement sans droits au séjour. À cela s'ajoutent 9 personnes ressortissantes de l'Union européenne dites « inactives », pour lesquelles l'ouverture de droits sociaux n'est pas possible.

En 2025, 32 personnes sur 76 accueillies, soit 42,1 % des effectifs se trouvent dans l'impossibilité d'ouvrir leurs droits.

Cette situation engendre une instabilité et une insécurité majeure pour les personnes concernées. Elle impacte fortement leur santé psychique, leur capacité à se projeter, à s'inscrire dans un parcours d'insertion et à mobiliser les dispositifs de droit commun. Elle complexifie également l'accompagnement social au quotidien, les équipes se trouvant confrontées à des impasses administratives qui freinent l'accès à l'emploi, au logement, aux soins et à l'autonomie.

Ce constat nous alarme. Il rend les perspectives particulièrement incertaines pour une part importante des personnes accompagnées et questionne la capacité des dispositifs d'hébergement à construire des trajectoires d'insertion durables lorsque les situations administratives ne sont pas stabilisées.

Précarité alimentaire : un combat pour l'autonomie et le respect des personnes.

Comme indiqué précédemment, les CHS accueillent un nombre significatif de personnes sans ressources. À cela s'ajoutent des personnes percevant le RSA dont les revenus demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des dépenses courantes. Nombre d'entre elles rencontrent des difficultés récurrentes pour subvenir à leurs besoins alimentaires en fin de mois et nécessitent un soutien régulier.

Afin de répondre à cette situation, les CHS organisent une distribution hebdomadaire de colis alimentaires, constitués à partir des produits fournis par la Banque alimentaire et des denrées collectées lors des collectes alimentaires organisées par l'association.

Au cours des Conseils de la Vie Sociale (CVS), les personnes accompagnées ont toutefois exprimé plusieurs limites : colis insuffisamment garnis, manque de diversité



© Yann Arthus Bertrand

des produits, manques de produits frais tels que la viande ou les légumes. Ces retours ont permis d'engager une réflexion collective sur l'amélioration de la qualité et de la variété des denrées proposées.

À la suite de ce constat, un partenariat a été mis en place avec une AMAP locale permettant la récupération de paniers de légumes toutes les deux semaines, moyennant une cotisation modérée adaptée à notre statut associatif. Les paniers sont récupérés par les personnes accompagnées ou par les professionnels. Cette initiative a permis d'introduire davantage de produits frais dans les distributions.

Malgré cette avancée, les denrées disponibles restent insuffisantes au regard des besoins. Les personnes soulignent régulièrement l'absence de choix, le fait d'être tributaires des dons et de ne pas pouvoir exercer pleinement leur autonomie dans leurs choix alimentaires. Si nous veillons à diversifier au maximum les produits proposés, nous demeurons contraints par la nature et le volume des collectes ainsi que par les approvisionnements de la Banque alimentaire.

Dans ce contexte, une demande forte a émergé de la part des personnes accompagnées : la mise en place de chèques services ou de titres alimentaires afin de leur permettre

de choisir elles-mêmes leurs produits et de gagner en autonomie et en dignité. Nous soutenons pleinement cette demande, qui a été transmise à la DRIHL afin de solliciter des moyens complémentaires pour sa mise en œuvre.

La question de la précarité alimentaire dépasse ainsi la seule réponse d'urgence : elle interroge les conditions d'autonomie, de dignité et de pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Réduction des risques : un espace où la consommation se dit et se construit !

Les équipes des CHS poursuivent leur travail autour de la Réduction des Risques (RDR) avec l'appui du dispositif ESMAR. Cet accompagnement se décline sous plusieurs formes : réunions cliniques régulières, temps collectifs avec les résidents autour des enjeux liés aux consommations ainsi qu'un groupe de travail dédié à la réflexion sur l'ouverture d'un espace de consommation au sein des parties communes.

L'accompagnement d'ESMAR nous a permis d'approfondir collectivement les fondements et les principes de la RDR et d'engager une réflexion structurée sur la pertinence d'un espace de consommation. Ce projet fait pleinement sens au regard des réalités observées sur le terrain. Toutefois, sa mise en œuvre nécessite un travail préparatoire rigoureux afin de garantir un cadre sécurisé, clair et partagé, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels. Le temps de la concertation et de la co-construction apparaît indispensable pour que ce dispositif puisse s'inscrire dans de bonnes conditions. Ces différents temps de travail

ont permis à l'équipe mais également aux personnes accompagnées, de mieux s'approprier les concepts liés à la Réduction des Risques et d'en comprendre les enjeux en termes de santé, de prévention et de dignité. Progressivement, les échanges autour des consommations sont devenus plus ouverts et moins empreints de tabous.

Nous observons ainsi une parole plus libre et une relation de confiance renforcée, favorisant l'orientation vers des dispositifs spécialisés. Plusieurs démarches vers des CSAPA ont pu être engagées au cours de l'année, témoignant d'une meilleure identification des besoins et d'une plus grande acceptation de l'accompagnement proposé.

La dynamique autour de la RDR est aujourd'hui un élément central de notre accompagnement. Elle combine une approche concrète, la réduction des risques pour la santé et le respect du parcours et du rythme de chaque personne.

Faire ensemble pour agir : les dynamiques collectives comme levier de pouvoir !



L'année 2025 a été particulièrement marquée par le développement de temps collectifs avec les personnes accompagnées, à travers différents projets qui ont pu voir le jour et se structurer dans la durée.

Comme énoncé dans le rapport d'activité 2024, la question du pouvoir d'agir et de la participation des personnes accompagnées constituait un axe stratégique que nous souhaitions renforcer. Cette orientation s'est traduite concrètement par la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) mensuel, qui s'est tenu régulièrement tout au long de l'année. Ces temps ont permis de favoriser l'expression des personnes, de soutenir leur implication dans la vie des centres et de co-construire plusieurs initiatives.

Parmi celles-ci, un projet de séjour collectif a été imaginé, réfléchi et organisé par dix personnes accompagnées aux côtés de trois membres de l'équipe. Ce travail collaboratif a abouti à la réalisation d'un séjour de cinq jours en Bretagne durant l'été 2025. Le projet a bénéficié d'un soutien financier de l'ANCV permettant sa concrétisation. Cette expérience, fortement appréciée par les participants, a constitué un temps fort de l'année, favorisant la cohésion, la valorisation des compétences et la création de souvenirs communs. Au regard de son impact positif, ce projet sera reconduit en 2026.

En parallèle, de nombreuses sorties culturelles et de loisirs ont été organisées : concerts, spectacles de cirque, visite du Centre Pompidou, balades dans Paris, entre autres. Ces temps participent à l'ouverture culturelle, à la remobilisation et à la réinscription des personnes dans l'espace social et citoyen. Des ateliers artistiques ont également été mis en place au cours de l'année 2025. Ils se sont consolidés grâce à l'obtention d'une subvention dans le cadre du dispositif TREMPLEIN, permettant l'intervention de deux artistes à raison de deux séances par mois autour de la pratique artistique. Ces ateliers constituent des espaces d'expression, de créativité et de valorisation personnelle,

favorisant l'estime de soi et le lien au collectif. La dimension collective et participative demeure un axe majeur de notre projet. Elle constitue un levier essentiel pour permettre aux personnes accompagnées de reprendre une place active dans une société qui a parfois contribué à les invisibiliser. Soutenir ces dynamiques, c'est reconnaître leurs compétences, encourager leur engagement et réaffirmer leur pleine citoyenneté.

Merci aux partenaires : sinon, on serait bien dans la galère...

Pour la santé

Centre RIDDER pour des bilans psychologiques et l'accueil de personnes sans papiers vers des soins spécifiques.

Vision Solidaire : optique pour les personnes bénéficiaires de l'AME

Droits de regard : permanence dans les CHS pour bénéficier de lunettes pour les personnes à l'AME ou CSS.

CMP Alésia qui suit quelques résidents depuis des années.

SMES (Santé Mentale Exclusion Sociale) de Saint Anne avec des orientations vers des soins spécifiques comme des dentistes ou des bilans complets et toujours plus de conseils autour de la prise en charge de personnes fragiles.

CAP 14 pour la mise en place de suivis et cure en addictologie

Centre de santé l'Epée de Bois et Centre de santé Broca vers qui nous orientons les personnes à la recherche d'un médecin traitant.

Interface du Samu Social avec qui nous avons pu travailler des orientations médico-sociales pour les résidents nécessitant des pensions de famille ou des foyers de vie et présentant un handicap psychique.

ESMAR, Aurore

Marco TRAVERSARI, Psychologue au SMES qui intervient de demi-journées par semaine au CHS.

LHSS Maubeuge

SSIAD Précarité

Emilie et Cloé, infirmières libérales au CHS



Vésale depuis plusieurs années.
 CRIPS, ateliers santé sexuelle
Règles élémentaires : Dons serviettes
 hygiéniques, tampons, culottes menstruels
 et préservatifs.
 URACA – Dépistages VIH

Pour le numérique

Emmaus Connect pour une prise en main de
 l'outil numérique
Relais numériques pour des recharges
 téléphoniques solidaires à petits prix
 Be Wifi qui a permis la diffusion d'une
 connexion internet au sein de nos CHS.

Pour l'alimentation

Banque alimentaire
 AMAP Traverse

Pour le logement

Banque Solidaire de l'Équipement pour
 bénéficier de tarifs plus qu'avantageux sur de
 l'équipement de première nécessité

Protection judiciaire

UDAF de Paris
 Les œuvres Falret
 APJA 75

Pour l'emploi

France Travail
 Les différentes plateformes de chantier
 d'insertion (Chorba, Optim emploi, Emploi
 développement, Secours Emploi, Travail et
 partage, Mairie de Paris, Emmaus Défi...).

Pour la culture

Culture du Cœur

Pour les animaux

Gamelles Pleine

Étude nationale des coûts du dispositif AHI - CHS Grancey

	Diffus	Collectif
Activités d'hébergement permanent : nombre de nuitées réalisées	5444	4497
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans	-	1
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans	15	9
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus	1	4
Adultes sans enfant	16	11
Nombre de ménages (cumul sur l'année)	16	12
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours	-	-
Nombre de séjours supérieurs à 8 jours et inférieurs à 6 mois	-	-
Nombre de séjours supérieurs à 6 mois	2	1
Cumul des durées de séjours (en jours)	17076	22144
Nombre de personnes présentes au '2025-12-31'	14	13
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au '2025-12-31' (jours)	14310	20788
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement ordinaire (privé ou social)	1	1
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement adapté	-	-
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers un autre dispositif d'hébergement (CHRS / CHU / place d'hébergement à l'hôtel)	1	-
Femme isolée	11	3
Homme isolé	5	8
Couple avec enfant(s), famille	-	1
Femmes victimes de violence (avec ou sans enfants)	1	-
Personnes représentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	2	5
Personnes victimes de violence	1	-
Personnes présentant des troubles psychiques	3	4
Personnes en situation de grande marginalité	2	5
Personnes en situation de handicap	1	2
Capacité d'accueil des chambres individuelles		10
de l'unité doubles		1

Étude nationale des coûts du dispositif AHI - CHS Vésale

	Diffus	Collectif
Activités d'hébergement permanent : nombre de nuitées réalisées	3456	9374
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 et 24 ans	2	2
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans	8	25
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus	4	6
Adultes sans enfant	14	33
Nombre de ménages (cumul sur l'année)	13	29
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours	-	-
Nombre de séjours supérieurs à 8 jours et inférieurs à 6 mois	1	-
Nombre de séjours supérieurs à 6 mois	2	5
Cumul des durées de séjours (en jours)	10764	32286
Nombre de personnes présentes au '2025-12-31'	11	28
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au '2025-12-31' (jours)	8891	29273
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement ordinaire (privé ou social)	2	1
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement adapté	-	1
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers un autre dispositif d'hébergement (CHRS / CHU /place d'hébergement à l'hôtel)	-	-
Femme isolée	2	8
Homme isolé	10	17
Couple sans enfants	1	4
Femmes victimes de violence (avec ou sans enfants)	-	-
Personnes représentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	1	7
Personnes victimes de violence	-	-
Personnes présentant des troubles psychiques	1	5
Personnes en situation de grande marginalité	1	9
Personnes en situation de handicap	-	7
Capacité d'accueil des chambres individuelles	-	22
de l'unité doubles	-	3

Hébergement - logement

L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Contexte

La mission d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est un dispositif législatif mis en place en 2012 dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, visant à faciliter l'accès au logement social et à en garantir le maintien.

Depuis janvier 2012, l'association intervient en tant que diagnostiqueur et opérateur AVDL pour les ménages reconnus prioritaires dans le cadre du DALO, et depuis 2017, pour ceux en dehors de ce dispositif, dans le cadre du programme "De la Rue au logement".

Ces 14 années d'expérience ont permis au service Logement de l'association de développer une expertise solide, de concevoir des outils adaptés à ce type d'accompagnement et de créer un réseau de partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement, tout en travaillant avec et pour les ménages en situation de mal-logement, sous une approche respectant les 8 principes du Logement d'Abord.

1. **Le logement est un droit** et nous militons pour que ce droit soit effectif, pour tous, sans condition.
2. **Les personnes ont la liberté de choix** malgré la tension locative à Paris nous travaillons le projet de relogement avec les personnes, sensibilisant et informant sur leurs droits, nous guidons les

personnes dans leurs souhaits, y compris dans la possibilité de refuser un logement, les informant des conséquences et défendant leurs droits et en adaptant le projet d'accompagnement à leurs choix

3. **La séparation entre le logement et l'accompagnement** travail dans le respect de la vie privée et de la dignité des personnes
4. **L'accompagnement est orienté vers le rétablissement** Utilisation d'outils pédagogiques d'auto-détermination et de développement du pouvoir d'agir, avec des compétences comme l'écoute active, l'entretien motivationnel, l'approche par les forces
5. **La réduction des risques et des dommages** une approche globale, sans jugement, qui favorise le lien et permet l'expression de demandes liés aux conduites addictives, connaissances permettant d'orienter vers des dispositifs adaptés
6. **Un engagement actif sans coercition** notre accompagnement repose sur la libre adhésion, sur le consentement éclairé
7. **L'individu est au centre de l'accompagnement.**
8. **Un accompagnement sans limite de durée.** Nous portons le besoin de faire durer notre accompagnement le temps nécessaire à la bonne installation des personnes et à leur épanouissement dans le logement et dans l'insertion sociale de manière plus globale.

Présentation de l'action

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est un dispositif individuel et/ou collectif visant à aider les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement stable et à y vivre de manière pérenne. Il s'adresse à ceux rencontrant des obstacles financiers et/ou sociaux. L'accompagnement est personnalisé, avec des actions adaptées à chaque situation, et implique une coordination avec divers partenaires (services sociaux, bailleurs, famille, personnel soignant, services juridiques, etc.).

L'AVDL se déroule en deux étapes :

- 1. Le diagnostic social :** Réalisé avant l'accompagnement, ce diagnostic permet d'évaluer les besoins et de définir le type et l'intensité de l'accompagnement nécessaire. Il peut être effectué à domicile ou dans un lieu choisi par la personne, afin de repérer d'éventuelles difficultés cachées et d'assurer une évaluation complète. Le diagnostic identifie les freins à l'accès ou au maintien dans le logement, et les actions à mettre en place (administratives, médicales, sociales, financières). Si l'accompagnement est validé, c'est le travailleur social ayant réalisé le diagnostic qui poursuit le suivi, ce qui permet de créer une relation de confiance et de réduire le nombre d'intervenants. Au cours de l'année 2025, nous avons recruté une intervenante paire qui est venue compléter l'intervention de l'équipe et nos diagnostics se sont faits en grande partie en présence d'un travailleur social et de l'intervenante paire.
- 2. L'accompagnement individualisé :** Si accepté par la personne, cet accompagnement inclut plusieurs actions, telles que l'information sur l'accès aux droits, la réalisation de démarches administratives, l'aide à la gestion du budget, l'orientation vers des partenaires sociaux, ou encore l'accompagnement lors de la signature du bail et dans la découverte du quartier. L'objectif est



d'aider la personne à devenir autonome dans la gestion de son logement et de son environnement socio-économique.

L'AVDL peut intervenir avant ou après l'obtention d'un logement, avec des objectifs définis en collaboration avec les personnes concernées. Bien que l'accompagnement a évolué vers une approche plus globale, l'AVDL reste un dispositif spécifique visant à résoudre des problématiques liées au logement. Son efficacité repose sur la diversité des compétences des intervenants, notamment dans les domaines de l'insertion professionnelle, des questions liées à l'immigration, la santé mentale, etc.

Missions et moyens mis en œuvre

La convention signée avec la DRIHL fixe des objectifs en matière d'accompagnement pour le travailleur social. Cela se traduit par un nombre de mesures qui doit se situer entre 25 et 30 chaque mois, tout au long de l'exercice budgétaire. Chaque mesure correspond à une valeur différente : « prêt au logement » et « en attente d'une proposition » valent 0.25 ; « en cours de proposition », « relogé » ou « non prêt au relogement » valent 1 mesure.

Au 31 décembre 2025, 46 ménages sont accompagnés par travailleur social depuis le début de la convention (janvier 2024) ce qui vaut 25,57 mesures en moyenne par Travailleur social depuis le début de la convention et 24,73 en cours par travailleur

social en fin de mois.

Depuis septembre 2022 l'équipe est au complet, financée à hauteur de 7,5 ETP elle se compose ainsi :

- 3 Conseillères en économie sociale et familiale
- 1 Assistante de service sociale
- 3 Travailleurs sociaux
- 1 Intervenante Paire
- 1 Coordinateur social

Actions et bilans

Diagnostiques

En 2025, 142 diagnostics ont été initiés, 138 diagnostics ont été finalisés, dont 37 qui avaient débuté en 2024. 56 diagnostics étaient toujours en cours au 31.12.2025. Parmi les 138 diagnostics terminés dans l'année, 86 ont donné lieu à un accompagnement (65 AVL et 21 ADL), et 52 ont été clôturés sans accompagnement.

Les raisons pour la clôture sans AVDL se déclinent ainsi :

- 6 Non-adhésion au diagnostic
- 4 Non-adhésion au projet de relogement
- 24 déjà accompagnés
- 8 ménages injoignables
- 8 PAL (Prêt au Logement – sans besoin d'accompagnement)
- 1 transfert vers un autre département
- 1 impossible à reloger

Les diagnostics terminés en 2025 sont prescrits par :

- Les commissions de médiation DALO (COMED), avec 50 orientations
- La BPERL (bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs) / La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) - 16 ménages,
- Les bailleurs sociaux – 3 (1 par Elogie-Siemp et 2 par la RIVP)
- Transferts par des opérateurs AVDL d'autres départements – 4
- « De la Rue au Logement » via le SI-SIAO – 37

- DRIHL (ménages DALO « Historique » et autres orientations ponctuelles) – 28

Parmi les diagnostics réalisés le nombre de ménages reconnus DALO est de 117 (84,78%) et celui des Hors DALO est de 21 (15,22%) ménages.

Depuis 2017, les acteurs de la veille sociale (Maraudes, ESI, Hôpitaux, CARRUD, etc.) sont prescripteurs de diagnostics AVDL via le SI-SIAO dans le cadre du dispositif « De la Rue au logement ». L'année 2025 a été marquée par une augmentation importante des orientations et par des échanges plus fluides avec le coordinateur SIAO en charge des orientations.

Enfin, une nouvelle campagne DALO « très » Historique a également été lancée en fin d'année pour refaire une évaluation des ménages reconnus DALO entre 2008 et 2011, avec 14 orientations faites, dont 8 ménages que nous avons déjà contacté par le passé et 6 autres inconnus de l'AVDL. Ces diagnostics sont toujours en cours.

La durée de l'accompagnement et la durée d'attente

La durée moyenne du diagnostic 2025 est de 101 jours. Selon les motifs de la prescription, la réactivité et la rapidité de réalisation du diagnostic est primordiale. En effet, lors de la saisine par un bailleur pour un diagnostic en amont d'une commission d'attribution, il est indispensable de faire preuve de réactivité. La conclusion est la même lors de la saisine via la CCAPEX pour l'évaluation d'un ménage menacé d'expulsion, au dernier stade de la procédure, ainsi que pour les ménages orientés dans le cadre du dispositif de la Rue au Logement. Cela dit, certaines personnes sont plus difficilement joignables et mobilisables, les relances par téléphone, mail, voie postale, et même par visite à domicile ou simplement la situation complexe des ménages font que certains diagnostics durent plus longtemps et explique une durée moyenne plutôt longue. La durée moyenne d'accompagnement en

amont d'un relogement (AVL) est de 632 jours, en nette augmentation par rapport à l'année 2024 avec une moyenne de 526 jours. Ce qui s'explique par la tension locative particulière à Paris et Ile de France, le manque de propositions de logement et une fluidité moindre pour certains profils en particulier. La durée de l'accompagnement dans le logement (ADL) est elle aussi en hausse. Nous enregistrons une moyenne de 381 jours en 2025 alors qu'elle était à 315 jours en 2024. Cette augmentation se justifie par un nombre de difficultés rencontrées lors de l'accès au logement, une baisse dans le montant des aides sociales, des délais importants mais surtout un public très fragile en besoin d'accompagnement renforcé sur bien des sujets lorsque la stabilité par le logement est enfin acquise.

Un autre constat qui explique ces augmentations est aussi le délai de relogement suite à l'initialisation de la demande de logement sociale et de la reconnaissance DALO. En 2025, le délai moyen d'attente suite au dépôt d'une DLS est de 6 ans, 5 mois et 26 jours, alors qu'il était à 5 ans, 11mois et 12 jours en 2024. Le délai moyen d'attente suite à la reconnaissance DALO, parmi nos suivis relogés est de 4ans, 3 mois et 25 jours alors qu'il était de 3 ans, 4 mois et 17 jours en 2024.

Les profils des ménages accompagnés

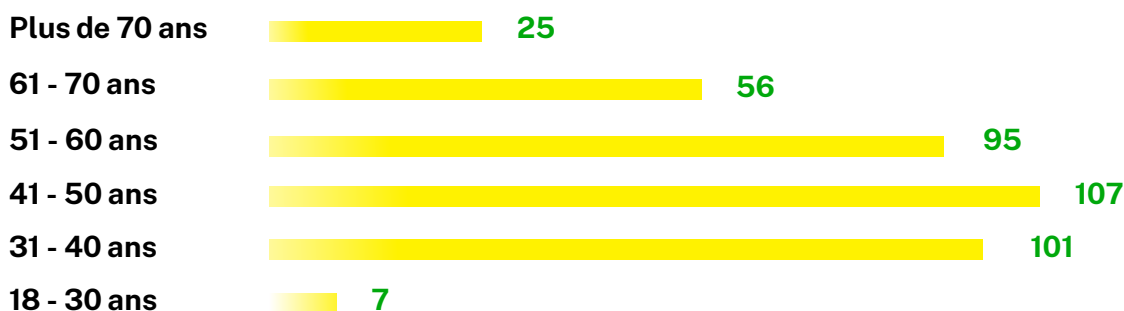
Le profil des personnes accompagnées reste principalement le même que les années précédentes, avec 69,9% de personnes isolées.

Composition Familiale

	Nombre de personnes
Composition Multi-générationnelle	4
Couple	11
Couple avec enfant.s	26
Femme avec enfant.s	54
Femme Seule	60
Homme avec enfant.s	18
Homme seul	203
Total	376

Cette stabilité dans le profil démographique montre que les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées au sein du service sont persistantes et peu évolutives. De même pour l'âge des personnes accompagnées. Les personnes de moins de 30 ans sont normalement orientées vers l'opérateur AVDL La Sauvegarde de l'adolescence, ce qui explique que nos suivis de moins de 30 ans sont très à la marge.

Repartition des ménages accompagnés par tranche d'âge en %



En ce qui concerne les ressources des ménages accompagnés il y a également très peu d'évolution d'une année à l'autre. Ces dernières restent globalement faibles, avec une moyenne de 1410€, un revenu médian de 1421€. 52,50% de ménages en dessous du seuil de pauvreté calculé à 60% du revenu médian national.

Distribution des ménages par tranche de revenus en %

Revenus	Effectif par tranche	en %
0 € - 500 €	5	1,56%
501 € - 1 000 €	110	34,38%
1 001 € - 1 500 €	85	26,56%
1 501 € - 2 000 €	79	24,69%
2 001 € - 2 500 €	22	6,88%
2 501 € - 3 000 €	11	3,44%
3 001 € - 9 999 €	7	2,19%
0 € - 1 288 €	168	52,50%
1288 - 9 999 €	152	47,50%

revenu moyen 1 410,87	revenu médian 1 421,50	Seuil de pauvreté à 60% 1 288
--	---	--

Cela reflète la situation économique précaire des personnes, rendant difficile leur accès au logement, particulièrement avec la hausse des loyers. La faiblesse des ressources constitue un frein majeur à leur relogement, un phénomène accentué par l'insuffisance d'une offre de logements dits « très sociaux ». Cette situation souligne l'importance de développer des solutions de logement adaptées et accessibles aux personnes les plus vulnérables. La situation au regard de l'emploi illustre bien leur difficulté à stabiliser et augmenter les revenus et explique également la difficulté d'accès au logement.

Situation avant relogement

	Nombre de personnes
Hébergement chez un tiers / famille	82
Hôtel au mois	11
Logement de transition, foyer, résidence hôtelière	60
Logement privé	54
Logement social	14
Mise à l'abri 115	15
Sans domicile	133
Squat	2
Total	371

On observe que la part la plus importante concerne les personnes sans domicile à près de 36%, soulignant l'urgence de leur besoin en logement stable. La part de personnes en rue a augmenté par rapport à 2024, ce qui peut être expliqué par l'augmentation d'orientations par les acteurs de la veille sociale, mais aussi par les ménages expulsés sans solution d'hébergement et les ménages reconnus DALO par la COMED qui sont en situation de rue. 22% des ménages étaient également hébergés chez un tiers ou en famille, témoignant d'une forte dépendance aux proches ou à la communauté en l'absence de solutions pérennes. Ces solutions de fortune restent instables et peu sécurisantes pour les personnes. Ces chiffres illustrent la diversité des trajectoires avant un relogement et l'importance des dispositifs d'accompagnement tel que l'AVDL pour répondre aux besoins des personnes en situation de mal-logement dans tout son éventail.

Activité professionnelle des ménages en %

Categories	Effectif	%
CDI	90	27,61%
CDD	32	9,82%
Interim	13	3,99%
Travail indépendant	10	3,07%
En formation	3	0,92%
Demandeur d'emploi	25	7,67%
Congé parental	1	0,31%
Sans activité	100	30,67%
Sans activité santé	23	7,06%
Retraite	29	8,90%
Total	326	100,00%

Ces chiffres mettent en évidence la diversité des situations professionnelles des ménages accompagnés. Il révèle que 55,52% d'entre eux sont sans activité, ce qui constitue un frein à l'accès et au maintien dans un logement, nécessitant des solutions adaptées telles que des logements à loyers modérés ou un accompagnement renforcé pour l'insertion professionnelle et pour accéder aux aides financières existantes.

Près de 8% des ménages sont demandeurs d'emploi, indiquant une précarité économique rendant leur accès à un logement autonome plus complexe. Ces ménages doivent souvent jongler entre des ressources irrégulières et des exigences des bailleurs en matière de garanties financières. À l'inverse, 27 % des ménages disposent d'un emploi en CDI, leur offrant une certaine stabilité financière.

La situation professionnelle est d'autant plus pertinente pour l'accès au logement quand nous constatons une augmentation des propositions par le contingent Action Logement, au détriment d'autres, auxquels un grand nombre des ménages accompagnés ne sont pas éligibles.

Propositions de logement

Au cours de l'année 2025 nous enregistrons 86 propositions de logements (dont 8 dans le cadre du protocole LDA) tous contingents

confondus :

- 47 ménages se sont vu attribuer un logement, 44 ont pu signer leur bail et 3 étaient en attente d'une date de signature au 31 décembre 2025 ;
- 8 ménages ont refusé une proposition pour différentes raisons (1 pour logement en mauvais état et refus du bailleur de faire des travaux, plusieurs refus à la suite de candidatures "involontaires" sur les plateformes Al'in ou Loc'annonces, pour question géographique : loin du lieu de travail ou par encrage dans un autre arrondissement, 1 pour étage trop élevé, 1 par peur des délais de transfert des droits CAF entre départements et perte de revenus lors du relogement) ;
- 24 ménages ont été refusés en Commission d'Attribution Logement et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) dont certains classés en rang 2 ou 3 ;
- 6 propositions sont classées « non traité dans les délais » (retrait de la proposition par le réservataire sans plus d'explication, logement non disponible suite à effondrement et autres)

En ce qui concerne la typologie des logements attribués, il y a peu de variation dans le temps. Les logements de grande taille restant extrêmement rares.

Typologie de logement

Type de logement	2025	2024	2023	2022
T1	48%	43%	34%	30%
T2	34%	31%	45%	33%
T3	9%	19%	8%	22%
T4	2%		9%	9%
T5	2%	1%	1%	1%
T6				1%

On note une baisse significative dans les propositions de logement, comparé à 2023 où nous avons reçu 131 propositions. En 2024 nous avons reçu 87 propositions, la baisse semble se confirmer.

Si les profils des personnes accompagnées restent stables, les obstacles liés aux faibles ressources, à l'insuffisance de l'offre de logement social et à la hausse des loyers rendent l'accès au logement encore plus difficile. Il apparaît urgent de repenser les dispositifs d'attribution des logements, en particulier des logements PLAI pour les personnes aux revenus du 1er quartile, et d'augmenter l'offre disponible pour répondre aux besoins croissants et variés des personnes accompagnées.

Actions Collectives

Dans le cadre de notre engagement pour améliorer l'accès au logement nous avons organisé :

- Un atelier KIJOULOU le 18/04/2025
- Un atelier avec le groupe AFFIL le 11/06/2025
- Deux demi-journées d'échanges des

pratiques pour les TS réalisées en fin d'année 2025

Un Atelier collectif avec KIJOULOU

Un atelier collectif autour du jeu de société Kijoulou, créé par Emmaüs.

Inspiré du Monopoly, ce jeu vise à sensibiliser les participants à la gestion d'un budget mensuel lié au logement. Les participants doivent faire face aux dépenses du mois tout en améliorant l'équipement de leur logement, en répondant à des questions portant sur le logement, les droits, les charges et les imprévus du quotidien.

Cinq personnes ont participé à l'atelier, réparties en deux équipes. Chaque équipe disposait d'une situation familiale fictive et d'un budget de départ.

Tout au long du jeu, elles ont dû faire des choix concernant les priorités de dépenses, l'achat d'équipements et la gestion des imprévus. Les échanges ont permis de faire émerger des réflexions sur les besoins essentiels, la gestion collective d'un budget et les différentes perceptions des priorités.

Retour sur la journée de co-construction du guide d'accès au logement social

Une démarche participative portée par l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL)



Les participants se sont montrés impliqués et motivés. Le jeu a favorisé une dynamique de réflexion et d'entraide. Lors du temps d'échange final, tous ont exprimé leur satisfaction, soulignant le caractère concret, accessible et utile de l'atelier pour mieux comprendre la gestion budgétaire. Plusieurs ont manifesté l'envie de rejouer, confirmant l'intérêt de ce support ludique.

Rencontre AFIL

Le 11 juin 2025, l'AFFIL a organisé une journée dédiée à l'actualisation de son guide sur l'accès au logement social, en associant directement des personnes hébergées, relogées ou vivant dans la rue. Cette démarche participative visait à intégrer la parole des premiers concernés afin d'améliorer un outil destiné aux travailleurs sociaux.

La journée a débuté par un accueil convivial, suivi d'une présentation du guide existant et des enjeux liés à son actualisation. Les participants ont ensuite pris part à des

ateliers en petits groupes, favorisant des échanges riches autour de leurs expériences personnelles et des démarches liées au logement social. Si beaucoup arrivaient avec une connaissance déjà établie du sujet, les discussions ont permis d'approfondir les informations, de clarifier des procédures parfois complexes et de mieux comprendre les difficultés rencontrées dans les parcours d'accès au logement

Ces échanges ont également été précieux pour l'AFFIL, qui a pu ajuster son regard sur les obstacles vécus par les personnes concernées et réfléchir à des pistes d'amélioration de l'accompagnement proposé. En fin de journée, les participants ont exprimé leur souhait de s'impliquer dans d'autres actions autour du logement et ont souligné l'importance de disposer d'un support écrit clair et synthétique pour les aider dans leurs démarches futures.



Groupes d'Intelligence collective

À la fin de l'année 2025, la DRIHL a accompagné la mise en place de groupes d'intelligence collective auprès de tous les opérateurs parisiens. Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques d'accompagnement et à donner plus de place aux travailleurs sociaux, en leur permettant de présenter leurs expériences et de participer activement aux changements à mettre en œuvre. Les équipes ont été accompagnées pour construire des ateliers collaboratifs afin de travailler sur les difficultés rencontrées et renforcer la dynamique collective autour de l'accompagnement AVDL.

Notre équipe a participé à des réunions collectives réunissant les dix autres opérateurs AVDL de Paris. Ces rencontres, animées par le coach M. Pages, se sont déroulées en deux demi-journées. Les participants étaient répartis en sept groupes composés de 10 à 11 Travailleurs sociaux chacun.

Ces temps d'échange avaient pour objectif de partager nos pratiques professionnelles et de favoriser leur harmonisation. Une restitution de ces travaux à la DRIHL 75 est prévue le 9 mars 2026.

Par la suite, la DRIHL devra être à l'écoute afin d'accompagner l'amélioration de nos pratiques. Ce projet a été mis en place en réponse aux doléances exprimées par les opérateurs, auxquelles la DRIHL se montre attentive. Précédemment le processus avait été expérimenté auprès des opérateurs AVDL du département des Hauts de Seine avec des retours très positifs.

Points positifs

Malgré des départs en début d'année 2025, l'équipe a de nouveau été rapidement au complet ce qui a contribué à un environnement de travail serein et efficace. La bonne cohésion au sein du groupe a favorisé une

collaboration fluide et constructive. Cette bonne entente entre les membres permet une meilleure réactivité et une capacité accrue à relever les défis liés à l'accompagnement des personnes. Nous organisons également des temps de repas en équipe qui renforcent notre cohésion et participent à la bonne humeur, à l'image de notre pique-nique organisé en juillet 2025 et le repas du monde (repas partagé en équipe avec des plats typiques des pays d'origine de chacun.e) en décembre 2025.

Un système de relais est également mis en place en cas d'absences, garantissant ainsi la continuité de l'accompagnement pour les personnes suivies. Cette organisation préventive est essentielle pour éviter les ruptures dans le suivi et maintenir un accompagnement de qualité. La continuité des formations dans le cadre de la démarche "Logement d'abord" est un autre point clé. Ces formations permettent à l'ensemble de l'équipe de perfectionner ses compétences et de s'approprier les meilleures pratiques pour accompagner les personnes vers et dans le logement. En étant mieux formés, les professionnels sont plus à même de répondre aux situations complexes et d'apporter des solutions concrètes et adaptées.

En 2025, le service AVDL a franchi une nouvelle étape dans son évolution en recrutant un travailleur pair, s'inscrivant ainsi dans une dynamique visant à améliorer et à renforcer la qualité de son accompagnement. Grâce à son savoir expérientiel, ce professionnel apporte un soutien précieux en situations complexes et contribue à enrichir l'accompagnement proposé. Son intervention favorise le renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées tout au long de leur parcours de rétablissement. Nous avons fait le choix de faire la première rencontre des ménages, tant que possible, dans la présence de notre intervenante paire. Forte de son expérience en service de Maraude et veille sociale, elle a pu nous apporter de bons réflexes dans notre prise en charge et orientations et nous a permis de renforcer le

lien dans des accompagnements nécessitant une plus forte intensité.

Dans une démarche de formation des futurs travailleurs sociaux, nous avons choisi d'accueillir en novembre 2025 une stagiaire en deuxième année de formation d'assistante de service social pour une période de huit mois.

Dans le prolongement des actions engagées et afin de renforcer les partenariats existants, une collaboration spécifique avec un avocat a été mise en place sur les aspects juridiques et contentieux.

Enfin, sur les questions relatives au droit des étrangers, un partenariat a été mis en place avec une avocate spécialisée dans ce domaine ce qui permet d'assurer un accompagnement adapté et renforcé.

Freins

Les personnes accompagnées font face à des problématiques variées qui nécessitent une diversité de réponses : accès aux droits, démarches administratives, recherche et stabilisation de logement, gestion budgétaire, santé, scolarité, insertion professionnelle, notre intervention reste centrée sur le logement mais nous intervenons également sur d'autres domaines. Cela implique de réviser nos objectifs et d'élargir notre périmètre d'intervention.

- Réduction du montant du FSL

Le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) de Paris, approuvé par la délibération 2025 DSOL 62 du Conseil de Paris des 8 et 11 avril 2025, modifie les montants des aides accordées dans le cadre du volet « accès » du FSL. L'aide forfaitaire passe ainsi de 450 € à 315 € pour un ménage sans enfant à charge, et de 550 € à 385 € pour un ménage avec enfant à charge. Cette réduction significative fragilise les personnes accompagnées dans leur accès au logement.

- Barrière linguistique et numérique

Les personnes rencontrent souvent des



difficultés pour effectuer des démarches en ligne telles que la déclaration trimestrielle du RSA, le renouvellement des titres de séjour, la mise à jour de la demande de logement social, postuler sur AL'IN et Loc'annonces. Les personnes accompagnées deviennent tributaires des travailleurs sociaux pour ces démarches.

Depuis janvier 2026, notre équipe a la possibilité de faire appel aux services d'ISM Interprétariat afin de faciliter la communication avec les personnes accompagnées ne maîtrisant pas pleinement le français. Ce partenariat nous permet de réaliser des entretiens téléphoniques avec l'aide d'un interprète, garantissant ainsi une meilleure compréhension mutuelle et un accompagnement plus adapté aux besoins de chacun.

- Les réunions inter-bailleurs

Prévues pour faciliter les relogements de personnes avec des situations dites « atypiques », celles-ci ont été peu efficaces en raison d'un faible engagement de certains bailleurs et d'annulations répétées. De ce fait, aucune réunion inter-bailleur n'a été organisée durant l'année 2025.

- Caducisations DALO

Deux membres de l'équipe participent activement à la COMED de Paris, où ils ont constaté une hausse significative des caducisations DALO. Bien que certains motifs de refus soient parfois entendus par les services de l'état, le cadre reste très rigide et

peu accommodant des besoins des personnes concernées. Cela implique de redoubler de vigilance avec les personnes accompagnées lorsqu'elles envisagent de refuser une proposition de logement, en insistant particulièrement sur les conséquences réelles de ce choix.

- **Difficultés titre de séjour**

Nous faisons actuellement le constat d'un allongement significatif des délais pour l'obtention de rendez-vous en préfecture dans le cadre du renouvellement des titres de séjour. Malgré une anticipation rigoureuse des travailleurs sociaux auprès des familles concernées, ces délais prolongés entraînent des répercussions importantes. La principale conséquence observée concerne la rupture temporaire des droits versés par la CAF, notamment les allocations familiales et les aides au logement. Cette situation place les familles dans une position particulièrement précaire, engendrant un stress financier et administratif supplémentaire.

En 2025 le nombre de propositions de logement reste très insuffisant. Nous enregistrons un déclin important surtout si comparé aux années 2022 et 2023 qui pourrait être lié à plusieurs facteurs, mais il reflète une tendance préoccupante concernant l'accès au logement. En Ile de France, de plus en plus de personnes sont hébergées chez des tiers (famille, amis...) et le nombre de demandes de logement social et de reconnaissances DALO ne cesse d'augmenter, traduisant une crise de logement de plus en plus accrue.

Partenariats et réseaux

Depuis plusieurs années, nous avons développé des partenariats solides avec les bailleurs signataires du Protocole logement d'abord, favorisant les relogements et la fluidité des échanges, et contribuant ainsi à l'efficacité du service. Si ces collaborations demeurent un levier essentiel de l'accompagnement des ménages, leur mobilisation a toutefois été plus limitée cette année, avec seulement 8 relogements réalisés dans le cadre du protocole.



De plus, nous maintenons notre collaboration avec l'association Aurore, opérateur AVDL spécialisé en santé mentale, depuis le renouvellement de la convention en 2024, vers qui nous orientons des ménages pour qui l'accès aux soins en santé mentale pose un vrai frein à notre accompagnement.

Logement : Bailleurs sociaux, Fonds Solidarité Logement, CAF.

Services sociaux de proximité : Centres d'action sociaux, Aide Sociale à l'Enfance, DASES, DLH.

Réseau associatif : Secours catholique, Restos du Cœur, restaurants solidaires, Banque Alimentaire, CRESUS, Secours populaire, Médecins du Monde, Convergence, France Terre d'Asile, La Cloche. Après Aurore

Réseaux et soutiens financiers : DRIHL, Immobilière 3F, Action Logement, Paris Habitat, Francehabitation, ICF Habitat, Elogie-SIEMP, Banque Solidaire de l'équipement, SIAO Paris.

Hébergement - logement

Le CHAP CHU-ALTHO Familles

Contexte

Les chiffres sont étourdissants et comme nous le craignons toutes ces dernières années, l'inacceptable est devenu la norme. La précarité est une réalité vécue par une proportion alarmante de concitoyens, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La Fondation pour le Logement estime à 4,2 Millions de personnes non ou mal logées, à 350 000 les personnes sans domicile.

La crise du logement ne se résume plus à un phénomène conjoncturel, elle est devenue une réalité structurelle. Le mal logement s'installe durablement partout en France et n'est plus un phénomène marginal. Il touche désormais des publics de plus en plus variés et révèle une fracture sociale de plus en plus profonde. Le nombre de personnes à la rue, sans aucune solution d'hébergement et parmi elles des parents avec enfants, ne cesse de croître. Plus de 2000 enfants dorment à la rue chaque soir.

Au niveau national, la région parisienne représente 74% des personnes hébergées à l'hôtel. 50 000 places d'hébergement en hôtel sont occupées, pour la moitié d'entre elles, par des enfants et parmi eux, nombreux sont d'âge scolaire vivant et grandissant depuis des années dans les hôtels du 115.

Derrière les chiffres ce sont des hommes, des femmes, des enfants en situation de grande

vulnérabilité pour lesquels l'association Les Enfants du Canal s'est engagée il y a 10 ans à créer et développer une solution d'hébergement alternative au dispositif hôtelier, permettant de mettre un terme au parcours d'errance des familles.

Un « chez-soi » au cœur d'un dispositif stabilisé, sécurisé et accompagné, offrant des conditions de vie dignes, proches de l'habitat normé, adaptées à la vie en famille. Un centre d'hébergement d'urgence qui se voulait respectueux des besoins des adultes tout autant que ceux des enfants, par nature temporaire, mais sans limite de temps conditionnant la prise en charge, hormis celle d'avoir obtenu son propre logement.

Depuis l'ouverture du dispositif en novembre 2015, ce sont 62 familles, soit 222 personnes accompagnées qui ont pu se reconstruire, accéder au logement pérenne au sortir de l'hébergement et s'y maintenir durablement.

**La nuit du 18 au 25 août 2025
au moins
29857
ENFANTS
étaient hébergés
à l'hôtel**

Sources de données, FPLDD, FAS, 115 – Samu Social de Paris

Un logement digne pour les familles

L'hébergement revêt un caractère individuel privatif. Les familles accueillies vivent en toute autonomie dans les appartements mis à leur disposition.

Elles peuvent les personnaliser, les décorer et les réaménager à leur goût, y recevoir amis et membres de leur familles et les animaux sont acceptés. Les adultes retrouvent la stabilité et la dignité d'un « chez soi », les enfants retrouvent peu à peu une sécurité essentielle pour s'épanouir et grandir sereinement.

Hébergement dans le diffus

Une solution d'hébergement adaptée

Structure d'hébergement située dans le diffus, le CHAP est constitué de 20 logements allant du T1 au T4 dont l'association est locataire en titre. Il offre une capacité d'accueil de 94 places d'hébergements proposées sur orientation exclusive du SIA092.

En 2025, ce sont 25 familles qui bénéficient d'un accueil au sein du dispositif, 52 adultes et 68 enfants parmi lesquels 54 enfants sont scolarisés. De compositions familiales variées, 2, 4, 5, 6, 7 personnes, ce sont 21 couples et 4 mères isolées qui ont ainsi pu être hébergés avec leurs enfants.

Les 20 appartements sont situés sur un territoire de 6 communes, au sud et à l'ouest des Hauts de Seine : Bagneux, Fontenay aux Roses, Chatillon, Clamart, Puteaux et Courbevoie.

Pour son fonctionnement, l'association perçoit une subvention annuelle de la part de la DRIHL UD 92, dans le cadre du PDALHPD, politique de résorption des nuitées hôtelières portée par le département des Hauts de Seine.

25 Familles

120 Personnes Hébergées
55 Hommes – **65** Femmes

52 Adultes
Dont **6** jeunes majeurs
rattachés

68 Enfants
Dont **3** naissances au CHAP

26 Admissions - **5** Familles
22 Sorties - **5** Familles

34767 Nuitées
Taux d'Occupation : **101,33 %**

« Je suis partie de Côte d'Ivoire en 2019. Je suis passée par le Mali, la Mauritanie, le Maroc, puis l'Espagne avant d'arriver en France en 2021. J'ai rejoint mon mari, qui était déjà en France depuis 2019.

Au début, nous avons été hébergés chez des amis, mais ils ne pouvaient plus continuer à nous accueillir. Alors, nous nous sommes retrouvés à la rue. Nous avons aussi dormi dehors, vers Porte de la Chapelle, c'était vraiment dur.

Malgré tout, je me suis rendue à la préfecture pour faire ma demande d'asile et entre-temps, nous avons été accueillis dans des hôtels. Pendant plus de trois ans, j'ai vécu à l'hôtel. Les conditions étaient difficiles, il y avait de la moisissure... et j'ai accouché de Salimata pendant cette période.

Et le 23 décembre, je crois, je m'en souviens encore, j'ai été reçue au CHAP. On ne peut même pas imaginer, mais c'était l'un des plus beaux jours depuis mon arrivée en France. Encore maintenant, dès que je fais le chemin pour aller à l'association, je m'en souviens. L'association m'a proposée un logement, et j'étais tellement soulagée !

Puis, en mars 2025, mes deux plus grands enfants, qui étaient encore au pays, sont arrivés en France. C'était un soulagement, parce que j'avais été stressée par le fait que le CHAP n'était pas au courant de ma démarche de réunification familiale. Quand vous avez accepté d'accueillir les enfants dans le logement, c'était un stress en moins.

Et puis, même si cela fait encore seulement deux ans que nous sommes chez vous, l'accompagnement du CHAP m'a permis d'avoir la tête beaucoup plus libre. Parce que c'est compliqué pour moi : je ne sais pas écrire, donc toutes les démarches sont difficiles, mais importantes.

Je suis fière parce que maintenant tout avance bien, pour la CAF, les papiers et surtout le travail. Vous m'avez toujours encouragée et fait confiance pour chercher un emploi et faire les CV. Il y a aussi la crèche, parce que lorsqu'on est mère de famille, c'est difficile, et cela m'a permis de me libérer et de pouvoir travailler.

Depuis toute petite, ma passion, c'est travailler. Je n'aime pas rester assise chez moi. Je ne me suis jamais sentie aussi bien. Cela nous permet de penser à d'autres choses. Peut-être que nous pourrions même partir en vacances ! »

Témoignage de Makango, accueillie au CHAP depuis décembre 2024, avec son conjoint et ses 4 enfants

Accompagnement social

Un engagement au service de la personne

« Les familles témoignent des multiples vulnérabilités liées à leurs parcours antérieurs marqués par le mal-logement »

Parcours migratoires, déracinement, absence de domicile, conditions de vie précaires et insécures ne sont pas sans conséquence sur la santé physique et psychique, des adultes,

des adolescents et des enfants que nous accueillons.

Au sortir du dispositif hôtelier, la diversité et la complexité des situations rencontrées par les familles soulignent l'importance d'un accompagnement individualisé, qui porte attention et prenne en compte les besoins de chacun sur de nombreux aspects.

L'équipe propose un accompagnement global, de proximité, mêlant écoute, prévention et action, qui se veut être orienté rétablissement,

replaçant les personnes en tant qu'actrices de la définition de leurs désirs, de leurs attentes, de leurs projets et des moyens de leur réalisation.

Dans son principe de fonctionnement, l'équipe combine « référence de parcours » et « multi référence ». Elle met au service des personnes des connaissances, des compétences variées et en offre une disponibilité collective au service de l'accompagnement.

Elle s'investit pleinement dans une démarche proactive de « l'aller-vers et agir ensemble » et propose notamment une présence renforcée pour des familles fragilisées, très isolées, confrontées aux barrières de la langue. Ainsi les interactions sociales et l'adaptation à un nouveau cadre de vie sont facilitées et permettent aux familles de s'intégrer plus aisément dans leur nouvel environnement.

Les visites à domiciles sont également l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, de renforcer les liens de confiance, d'échanger et d'aborder de multiples sujets avec les adultes tout autant que les enfants, d'agir en prévention ou repérer des difficultés, de partager des moments conviviaux. C'est aussi vouloir une démarche d'accompagnement souple, adaptée à la réalité de leur quotidien et de leur emploi du temps sans les contraindre à obligatoirement se déplacer dans nos locaux parisiens pour nous rencontrer.

EQUIPE SOCIALE DU CHAP

4 POSTES

1 Coordinatrice

3 Travailleuses sociales

CDI - Temps plein

2025

1 Départ en congé parental

2 Recrutements

1 Poste CDI

1 Poste CDD – remplacement

2 Stagiaires

**1 Alternante – formation
accompagnement éducatif et
social**

1 Collégienne – stage de 3ème

- Démarches administratives,
- Accès aux droits
- Défense des droits
- Accès à des ressources
- Accès au logement
- Soutien au « tout numérique »
- Insertion professionnelle
- Formation, soutien linguistique,
- Alimentation – nutrition - dons
- Gestion du budget,
- Enfance – famille – Parentalité,
- Scolarité - activités périscolaires,
- Crèche - modes de garde,
- Vie quotidienne,
- Gestion - entretien de l'hébergement,
- Droits et devoirs des locataires
- Santé et bien-être,
- Vie sociale,
- Loisirs-Culture-Vacances
- Citoyenneté...

Les domaines d'intervention sont nombreux et prennent des formes multiples et variées (échanges téléphoniques, entretiens dans nos locaux, visites à domicile, accompagnements

extérieurs, groupes d'échanges sur les réseaux sociaux, repas collectifs, ateliers-activités et sorties culturelles ou de loisirs).

Depuis mon arrivée au CHAP en juillet 2025, j'ai accompagné plusieurs parents dans les démarches liées à la santé physique et psychologique/psychique de leurs enfants. Ces accompagnements dans les soins médicaux m'ont amenée à m'interroger sur certaines difficultés récurrentes dans leurs parcours de soins. D'un côté, je constate que le tabou autour de la santé mentale tend progressivement à se lever ce qui 'est une bonne chose. De l'autre côté, nous avons vu au CHAP et de manière générale dans notre société, une augmentation des troubles psychiques, notamment le TDAH, ainsi qu'un manque significatif de moyens et de professionnels pour y faire face. Ces troubles, qui peuvent impacter l'enfant dans de nombreuses aspects de sa vie, nécessitent souvent l'intervention de plusieurs spécialistes. Or, j'ai rapidement été confrontée aux longues listes d'attente des CMP, à la pénurie de praticiens spécialisés y compris en libéral ainsi qu'aux coûts parfois élevés de certaines consultations. Ces difficultés rendent le parcours de soins particulièrement complexe et instable, à un moment crucial du développement de l'enfant. Pour les parents, déjà confrontés pour certains à des situations de précarité, cette accumulation de difficultés peut s'avérer profondément fragilisant. Je souhaite néanmoins souligner le courage et la persévérance des familles du CHAP qui, malgré un système de santé difficilement compréhensible et en tension, s'efforcent de maintenir le suivi médical de leurs enfants, en collaboration étroite avec les équipes éducatives et les professionnels de santé.

Une présence sur le terrain au service du quotidien

« Pour de nombreuses familles, le CHAP représente un vrai soulagement après des années d'instabilité, un hébergement autonome dans un cadre sécurisé, accompagné, médiatisé »

Afin de s'assurer du bon fonctionnement du centre d'hébergement dans sa partie gestion locative l'équipe du CHAP travaille en étroite collaboration avec deux services supports : la GLA et l'équipe technique – logistique.

Les missions sont complémentaires et permettent d'interagir autour de la question du logement et de l'habiter : gestion technique, gestion locative, suivi des situations sociales,

médiation de voisinage, maintien des relations avec les chargés de proximité, les bailleurs et les propriétaires.

Il s'agit de croiser les regards, repérer les besoins en travaux d'entretien, rénovations aménagements à faire ou à prévoir, programmer les visites et interventions techniques, établir les états des lieux entrants et sortants.

Les missions du dispositif incluent le traitement des urgences, des alertes faites d'ordre technique, d'hygiène et de sécurité (dégâts des eaux, pannes, coupures électriques, traitement des nuisibles...)

Le quittancement et l'encaissement de la participation financière des familles relève

dorénavant pleinement de la GLA depuis sa mise en place au mois de février 2025.

Un système d'astreinte existe également au sein de l'association, transversale à plusieurs centres d'hébergement et auquel collaborent des salariés de différents services. L'astreinte permet d'assurer une mission de veille et de sécurité auprès des familles, de leur apporter conseils et soutien dans la gestion de situations complexes et/ou présentant un caractère urgent en soirée, la nuit, les week-end et jour fériés.

L'hébergement au sein des appartements

Les familles se sentent soutenues dans leurs démarches en lien logement, notamment sur la partie administrative : régularisations des séjours, démarches administratives, création des DLS et suivi de leurs mises à jour, obtention de la reconnaissance du caractère prioritaire des situations SYPLO-DALO, création des comptes Al'In et positionnement sur les offres, organisations des visites des logements proposés, constitutions des dossiers pour les passages en CALEOL... assurance, signature de bail, ouvertures des compteurs, aides à l'installation...

Accéder à un logement pouvant générer des difficultés, de l'anxiété, l'équipe s'engage à poursuivre pendant 4 à 6 mois, un accompagnement dit « hors-les-murs » permettant d'assurer une veille, de soutenir l'installation et le maintien dans les lieux mais aussi d'organiser le relais des suivis avec les dispositifs de droit commun si besoin.

En 2025, 4 familles se sont vu attribuer un logement et 10 anciennes familles continuent de bénéficier du soutien de l'équipe de façon régulière ou ponctuelle.

Il est à noter que la raréfaction du nombre de logements sociaux allonge les délais d'attente des familles prêtes au relogement hébergées depuis plusieurs années. Certaines demeurant sans proposition aucune ou s'étant vu refuser plusieurs fois leur candidature en CALEOL, cette situation engendre attente, déception, sentiment profond d'injustice et peut décourager l'engagement dans

permet ainsi aux familles, tout au long de leur séjour, d'acquérir des connaissances et compétences en lien avec leur futur statut de locataires.

Un tremplin vers le logement pérenne

Le CHAP a vocation de défendre le droit au logement des familles qui en sont dépourvues. L'accès au logement pérenne est le fil conducteur du travail social porté par l'équipe.

Chaque famille est accompagnée pour lever les freins au relogement à chaque étape de son parcours

l'accompagnement.

Une convivialité partagée

L'organisation d'ateliers, d'activités, de sorties collectives et de moments conviviaux et festifs participe à la vie collective du dispositif, malgré son implantation dans le diffus. Cela permet aux familles, habitant



différentes villes mais parfois le même quartier ou le même immeuble, de faire plus ample connaissance.

Pour certaines familles, rompre l'isolement est un enjeu majeur et ces instants offrent l'opportunité de créer du lien, de développer un réseau de connaissances et d'entraide, les enfants retrouvent les copains de crèche ou d'école, s'en font de nouveaux, le temps d'une sortie et les adolescents se retrouvent à partager entre « pairs ».

Ces moments sont également l'occasion de faire se rencontrer anciennes et nouvelles familles ou permettre à d'autres de se revoir, ils favorisent le sentiment d'appartenance à un collectif, celui de la « grande famille du CHAP des Enfants du Canal ».



Indicateurs Logement

Chiffres arrêtés au 31/12/2025

22 SEJOURS SORTANT

→ **5 familles**

18 SORTIES LOGEMENT

Ordinaire - parc locatif social

→ **4 Familles**

4 SORTIES

à l'initiative des résidents

→ **1 famille**

22 DLS

20 APPUIS LOGEMENT / SYPLO

19 DALO

11 Requêtes prioritaires COMED

5 Recours contentieux TA

3 Recours Indemnitaires

29 PROPOSITIONS LOGEMENT

5 ATTRIBUTIONS CALEOL

Dont **4** ATTRIBUTONS ABOUTIES

17 Refus CALEOL

5 Refus Familles

2 Refus Autres

« Je suis arrivé en France avec ma famille, j'avais 1 an. Ma grande sœur, elle avait 6 ans, elle se rappelle d'avant, moi non, j'étais trop petit. On a été hébergés dans différents hôtels, d'abord dans le 19^e arrondissement de Paris, puis dans le 18^e et puis de nouveau dans le 19^e. Après on nous a envoyés dans le 92. On vivait à 6 dans 2 pièces sinon tout était collectif, la cuisine, les douches et les wc. Quand on est arrivé au CHAP, j'étais super content, j'avais enfin une chambre, que je partage avec mon frère, mais c'est bien, mes sœurs en ont une autre. J'ai mes affaires à moi, nos amis nous rendent visite et mon cousin vient souvent dormir à la maison. Ça change beaucoup des hôtels à Paris. On peut participer à des sorties, donner des idées et c'est bien, on prend conscience de nous. On attend un logement, c'est le 3ième que l'on visite, on n'a pas eu les autres, on était tous un peu déçus. Celui-là, ce serait trop bien qu'on nous le donne, il est à Antony, près de là où habite mon cousin, on pourrait aller dans le même collège l'année prochaine, j'espère que ça va marcher cette fois-ci. » - **Témoignage de Usub, 13 ans – arrivé en décembre 2023**

2025 – Retrospective

Janvier

- Galette des Rois - Centre socioculturel des Pavés Blancs – Clamart

Février

- Interview – Le Monde – Locaux associatifs EDC

Avril

- Bourse aux vêtements - Petits Frères des Pauvres – Paris
- Sortie « Ados » – Laser Game – Paris
- Assemblée Générale des EDC

Juin

- Enquête sans domiciles fixes – Insee – Locaux associatifs EDC

Juillet

- Journée Pique-nique – Parc André Citroën - Paris
- Clamart Plage – Clamart (92)
- Sortie Loisirs – Base Loisirs Verneuil sur Seine – Yvelines

Août

- Journée pique-nique – Parc de Loisirs St Paul
- Clamart Plage – Clamart (92)
- Pique-nique - Accrobranche - Forêt de Meudon – Chaville

Novembre

- Participation à la Collecte de la Banque Alimentaire

Décembre

- Fête des enfants– Annexe Mairie du 14^e – Paris



Enquête INSEE 2025

Mieux connaître les personnes sans domicile

Le CHAP a été sélectionné au niveau national, au titre d'hébergement généraliste diffus, pour participer entre le 1er avril et le 12 juillet 2025 à l'enquête Insee.

En juin 6 personnes adultes tirées au sort - soit 5 familles représentées ont accepté de participer au volet « Individus » de l'enquête Sans Domicile. Elles ont été invitées à un questionnaire porté par des enquêteurs de l'INSEE abordant leur situation personnelle en lien avec le mal logement et leur parcours antérieurs. Les familles participantes ont pu témoigner avoir compris pleinement l'intérêt de cette démarche et étaient fières d'avoir pu contribuer, à cette enquête statistique nationale inédite.

Formations suivies par l'équipe

- Fondamentaux du droit des étrangers" - FAS Idf
- Application de la loi Darmanin – “premiers retours – premières alertes” - GISTI
- Atelier de sensibilisation destinés aux intervenants du secteur Ahi en Idf - GIPHIS
- Défense des droits des femmes en situation de précarité - Barreau de Paris Solidarité
- Violences Economiques à l'Encontre des Femmes – AFED
- Rencontres Nationales - Réseau National de la Médiation Scolaire
- Formations SIAO92 – SI-SIAO

Travail interservices et vie associative

- Journée salariés – EDC
- Action ISA (Information, Sensibilisation, Accompagnement - GIP HIS
- Logement d'Abord, Enjeux et Mises en Œuvre - ALFA PSY
- Logement d'Abord, Ecoute active - ALFA PSY
- Guide /serre-file et Evacuations - Cabinet Propuls'
- Evolutions des outils loi 2002- Le Contrat de séjour
- Mise en place de La Geston Locative adaptée – GLA
- Visites et présentations entre structures
- APP – APM interservices - ALPHA PSY et EPSILON

Partenariats et réseaux

Pour mener à bien sa mission d'accompagnement, l'équipe du CHAP collabore avec de nombreux partenaires et acteurs de terrain. Elle oriente les familles vers les dispositifs de droits commun autant

que faire se peut. Elle les aide à identifier les différentes administrations et Institutions. Elle les accompagne, si besoin, à se sentir libres et légitimes d'utiliser les différents services accessibles à tout citoyen, pour une première démarche ou pour venir en soutien dans le cas de situations complexes,

de recours aux droits ou de discriminations à l'accueil des guichets.

Les problématiques sociales rencontrées deviennent de plus en plus lourdes et complexes : régularisation de séjours et droits des étrangers, accès à l'emploi, souffrances psychiques, troubles du comportement, de l'apprentissage, maladies chroniques et handicaps, violences intrafamiliales, harcèlement, illettrisme, illettronisme... L'équipe doit adapter ses pratiques, élargir ses connaissances, s'appuyer sur l'expertise de nombreux professionnels afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des adultes, des adolescents et des enfants.

Son réseau s'étend plus spécifiquement sur le territoire des Hauts de Seine mais également Francilien.

Services Préfectoraux, départementaux de proximité

Administrations, Délégué Départemental aux droits des femmes, Services Municipaux, Pôles sociaux, MAPS, ASE, AEMO, CCAS, CAF...

Autres acteurs sociaux et de proximité

Maisons des droits, écoles, collèges, autres partenaires de l'éducation nationale, crèches

Réseau emploi formation

Pôle emploi, Maisons de l'emploi, Missions locales, CODAC DPH, ACTIVE FARAIDE, ASEC, ACIFE, Initiative Emploi, Entourage, Food de rue, Carton Plein, Association Espaces...

Services de santé

Médecins généralistes et spécialistes, hôpitaux, centres de santé municipaux, PMI, CAMSP, MDPH, GHU Paris, GHU Paris 14°, association L'Enfant Bleu...

Réseau associatif et privé

Centres socioculturels - Guyemer Chatillon et Pavé Blanc Clamart - Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du cœur, FPL (Fondation pour le logement), Emmaüs Connect, Les Petits Chaperons Rouges, Coup

d'Pouce, Banque Alimentaire, la Gafib, la Croix Rouge, Crésus, GISTI, CIMADE, Adage18, NVN, Association Flora Tristan, Femmes Solidaires, Activ Optic, Agence century 21 « opération un jouet un sourire », Dons de produits d'hygiène - Molly Humanity Diaspo, Formations et Dons de produits d'hygiène - Règles Élémentaires, Don de produits d'hygiène - Minois, Gamelle Pleine, Ludothèque LUDIDO association Florimont...

Logement

DRIHL, Siao92, Action Logement, GIP HIS Habitat, AFILL, FSL, service logement ville de Chatillon, 1001vieshabitat, Antin résidence, ICF Habitat, Vallée Sud Habitat et autres Bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, Agences immobilières, propriétaires privés...

Soutiens partenariaux

UD DRIHL92, Bailleur 1001Vies habitat, Antin-résidence, ICF



Données complémentaires

Compositions familiales

25 ménages	120
4 Mères isolées avec enfants	15
21 Couples avec enfants	105

Répartition du nombre d'enfants par type de composition familiale

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Couples	-	8	4	8	1
Mères Isolées	1	-	2	1	

Tout public

Personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire)	14
Femmes victimes de violence	5
Personnes placées sous-main de justice	1
Personne présentant des addictions avec prise en charge adaptée	1
Personnes présentant des troubles psychiques	52
Personnes victimes de violence	23
Personnes sortant d'incarcération	0
Jeunes majeurs (18-25 ans)	10
Personnes en situation de handicap	8

Étude nationale des coûts du dispositif AHI

	Diffus
Activités d'hébergement permanent : nombre de nuitées réalisées	34767
Nombre de places installées	94
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année)	120
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans	14
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 3 et 17 ans	54
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 et 24 ans	10
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans	43
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus	1
Adultes avec enfants	46
Adultes sans enfant (Majeurs rattachés)	6
Nombre de ménages (cumul sur l'année)	25
Nombres de séjours dans l'année (sorties dans l'année)	22
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours	-
Nombre de séjours supérieurs à 8 jours et inférieurs à 6 mois	-
Nombre de séjours supérieurs à 6 mois	22
Cumul des durées de séjours (en jours)	26703
Nombre de personnes présentes au '2025-12-31'	98
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au '2025-12-31' (jours)	69567
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement ordinaire (privé ou social)	18
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement adapté	-
Nombre de séjours - sortie autre (à l'initiative des résidents)	4
Couple sans enfants	-
Famille monoparentale	4
Couple avec enfant(s), famille	21
Femmes victimes de violences (avec ou sans enfants)	6
Personnes victimes de violence	16
Jeunes majeurs (18-25 ans)	8
Personnes en situation de handicap	8

Résorption des bidonvilles

Mesnil

Contexte

Au début de l'année 2026, le dispositif Mesnil, antenne séquano-dionysienne de l'association, entre dans sa neuvième année de fonctionnement.

À l'aube d'une décennie d'existence, l'année 2025 a permis de relancer le copilotage du dispositif qui était à l'arrêt depuis juin 2024. Recentré autour des services de l'État en Seine-Saint-Denis, ce copilotage s'inscrit notamment dans la feuille de route départementale relative à la résorption des bidonvilles portée par le Préfet de département.

Le Mesnil poursuit ses missions d'accompagnement des publics dans un contexte marqué par un manque de visibilité sur les financements publics, situation par ailleurs impactée par les enjeux nationaux alors que le vote du budget de l'État a donné lieu à beaucoup d'incertitudes et plongé nos associations dans des difficultés de trésorerie qui ne sont pas restées sans effet sur nos actions au quotidien.

Qu'est-ce que le Mesnil ?

Le Mesnil est un dispositif passerelle d'insertion prenant la forme d'un centre d'hébergement en semi-collectif pour 29 ménages, représentant 114 places individuelles. Basé à Stains, il entend

répondre aux besoins d'accompagnement de familles vivant en bidonville en Île-de-France, "Roms" ou perçues comme telles, ayant connu un parcours de précarité et de migration. Développé depuis 2017, cet établissement expérimental vise à combiner plusieurs approches innovantes issues de l'expertise de l'association :

- un accompagnement à la fois spécifique et global, d'insertion socio-professionnelle et éducatif, favorisant l'autonomie et le pouvoir d'agir, avec une stratégie de développement local, facilitant l'accès aux droits et l'intégration des personnes ;
- un volet régional pour l'orientation et l'admission, bien que la plupart des ménages ait un parcours de vie majoritaire en Seine-Saint-Denis, territoire d'implantation du dispositif, dynamique tant au niveau associatif et professionnel que des institutions ;
- un projet architectural alliant esthétique et matériaux biosourcés (structure bois), démontabilité et réversibilité, dans une stratégie écologique ;

Inscrit pleinement dans la politique publique de résorption des bidonvilles, cette structure hybride, à mi-chemin entre un espace temporaire d'insertion (ETI) et un centre d'hébergement d'urgence (CHU) de stabilisation, a le souhait d'être un « sas » vers le logement, où les familles continuent d'être accompagnées le temps de leur accès plein à l'autonomie.

Pour rappel, fin 2024, plus de 10 000 personnes ressortissantes de l'Union européenne, Roms ou perçues comme telles, habitantes dans des lieux de vie informels, vivaient dans un bidonville en France métropolitaine (source : *pôle Résorption des bidonvilles, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, Diha*). La Seine-Saint-Denis reste le département francilien le plus concerné par ce phénomène spécifique de grande précarité. En effet, en 2022, deux tiers des habitants des bidonvilles d'Île-de-France étaient concentrés en Seine-Saint-Denis, soit entre 2 000 et 3 000 personnes (source : *Médecins du monde, Mission Banlieue, programme Bidonvilles*).

Bilan

Dans ce contexte, le bilan 2025 du Mesnil donne à lire son utilité sociale et la qualité de l'accompagnement, professionnel et éducatif, qui y est mené, basé sur près de vingt années de savoir-faire de l'association Les Enfants du Canal.

Aux côtés de ses partenaires et des acteurs institutionnels, face à des problématiques de précarité souvent complexes, l'intervention de l'équipe a eu un impact concret sur les parcours des résidents, favorisant leur implication et leur pouvoir d'agir, pour l'avancée dans leur propre parcours (soutien administratif, accès aux droits, scolarisation, insertion professionnelle, accompagnement vers le logement pérenne, renforcement de l'autonomie).

La gouvernance initialement renouvelée en 2024 avec les services de la Préfecture de Seine-Saint-Denis a été suspendue de juin 2024 à l'été 2025. Durant cette période, en l'absence de commissions d'admission, le centre du Mesnil n'a pas pu accueillir de nouveaux ménages. La reprise et la régularité des instances s'est confirmée depuis l'été 2025. Cela a permis l'arrivée de nouveaux



ménages et un suivi au plus proche des situations, une meilleure articulation des admissions en amont et des sorties en logement en aval, avec une réactivité des acteurs face à des situations complexes. Le profil des nouveaux ménages admis est varié, avancés dans leur parcours d'insertion ou plus éloignés, avec une diversité des besoins.

L'accompagnement des familles se trouve très souvent confronté à certaines difficultés inhérentes qui nécessitent une adaptation constante de nos pratiques et de notre cadre d'intervention à la temporalité des personnes. Cela peut avoir un impact sur les objectifs de fluidité exigés par les tutelles, conditionnés par ailleurs à la mise à disposition de logements pour les ménages, alors que l'accès à un habitat digne et pérenne reste un parcours très long dans un contexte de pénurie locative.

Ressources humaines

Une équipe pluridisciplinaire :

3 ETP travailleurs sociaux, 1 ETP animatrice, 2 ETP agents d'accueil et d'appui à la vie

quotidienne, 1 ETP coordinateur, 1 ETP responsable logistique, + quotes-parts (chargé de gestion locative adaptée, assistante administrative et comptable, directrice)

Prestations : agents de sécurité-surveillance nocturnes, psychologue, nettoyage

Formations : antitsiganisme (CNDH Romeurope/La Voix des Roms), logement (GIP HIS), guide file serre file + habilitation électrique (Propuls), rôle administrateur régie de quartier (Mouvement des Régies) ; accueil d'un salarié en insertion dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)



OPPELIA 75 
BOCIEK

Indicateurs d'accompagnement et d'activité

- **120** personnes accompagnées, soit **28** ménages
 - dont **104** personnes hébergées (parmi lesquels **54** mineurs), soit **22** ménages hébergés
- **58** femmes
- **55** mineurs
- **21 832** nuitées en hébergement
- **8** admissions en hébergement (**39** personnes)
- **32 519€** de participation financière, collectés par le nouveau service de Gestion locative adaptée (GLA), au cours de **20** permanences
- **3** attributions de logement social (**8** personnes)
 - **5** propositions de logement social
- **5** sorties du dispositif-fin de prise en charge, dont **3** autonomes
- **24** adultes inscrits à France Travail
- **25** permanences d'actualisation à France Travail
- **3** jeunes inscrits à la Mission locale
- **Plus de 10** cours de langue française sous forme d'ateliers sociolinguistiques
- **30** enfants scolarisés
 - **20** en primaire, **10** dans le secondaire
- **Plus de 30** séances de soutien scolaire
- **21** personnes en emploi
- **5** jeunes volontaires en Service Civique à Unis-Cité au sein du programme "ALEJ-Melting Potes 93" sur deux promotions
- **54** adultes accompagnés ont déclaré leurs revenus
- **8** reconnaissances MDPH ou demandes en cours
- **10** résidents, de **6** ménages hébergés, inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales, en tant qu'étrangers ressortissants européens pouvant voter aux élections locales et européennes
- **15** séances de permanences d'accompagnement psychologique par un psychologue roumanophone, avec **43** entretiens et **3** groupes de paroles, pour **20** personnes rencontrées

Depuis 2017 :

- **94** ménages accompagnés
- **41** attributions de logement social (première début 2019, il y a 7 ans ; **37** dans le 93, 4 dans le 95)
- **8** admissions en Solibail
- **45** fins de prise en charge car autonomes
- **24** fins de prise en charge pour autre raison (départ volontaire, non-adhésion...)
- **Durée moyenne** de prise en charge dans le dispositif : près de **3** ans (**31 mois**) (*moyenne pour les 22 ménages passés par l'hébergement, hors attribution avant juin 2020*)

Prescripteurs

Médecins du Monde, ACINA, Askola, Mission banlieu, Programme Bidonvilles 93, Le Département de Seine Saint Denis



Vie du centre d'hébergement

- **20** activités de loisirs en interne (atelier cuisine, jardinage collectif, jeux de société, atelier artistique, atelier artistique collectif Les Allumeurs...)
- **19** sorties (médiathèque Louis Aragon, Studios Théâtre de Stains, Espace Paul Eluard, base de loisirs, piscine, séance boxe, Muséum national d'histoire naturelle, Médiathèque Mateo Maximoff, fête nature jardins familiaux, Parc départemental Georges-Valbon, Parc Saint Paul)



- **8** cafés (pouvoir d'agir des femmes, parentalité, résidents...)
- **2** séances de prévention en santé (buccodentaire CMS, octobre rose-sensibilisation cancer des femmes-PMI)
- **4** fêtes

Temps forts

- Accueil d'une délégation dans le cadre de l'ENHR 2025 Grand Paris colloque « Affordable Housing in Green Cities » (États-Unis, Irlande, Pologne, Ukraine, Autriche...), impulsé par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La



© Dragan LEKIC

Villette

- Accueil d'une délégation dans le cadre de l'European Roma Grassroots Organisations (ERGO) Network (Slovaquie, Bosnie, Pologne, Grèce, Italie, Tchéquie, Roumanie...)
- Accueil d'étudiantes et enseignantes du département social de l'école HELHa à Louvain-la-Neuve (Cardijn, Belgique)
- Participation aux différents groupes et instances du pôle Résorption des bidonvilles de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- Réponse collective à appel d'offres village de transition Poutingon (Montpellier), avec l'association Les Enfants du Canal comme AMU (assistance à maîtrise d'usage)
- Élaboration d'un projet partenarial de sensibilisation aux discriminations vécues par les personnes Roms ou perçues comme telles (Les Enfants du Canal-Les Rayons-Régie des quartiers de Saint-Ouen)

Perspectives

- Face aux difficultés rencontrées :
 - Accompagnement dans le logement : travail avec bailleurs sociaux sur les impayés concernant la gestion du budget ; bilan des parcours actuels des ménages sortis en logement
 - Accompagnement à la parentalité : lutte contre le décrochage scolaire, addiction aux écrans
 - Accompagnement professionnel : travail sur les perspectives d'emploi et de projet de stabilisation professionnelle post-IAE
 - Accompagnement à la vie quotidienne : gestion des déchets, économie d'énergie, voisinage
- Travail sur l'autonomisation et la stabilisation au long cours : français, numérique, mobilité
- Renforcement de fréquentation des

structures de la ville

- Capitalisation des parcours de réussite : témoignages des sorties autonomes en logement et en emploi, se basant sur la pair-aidance
- Renforcement et développements de nouveaux partenariats (services décentralisés et déconcentrés, établissements scolaires, de soins, associations)
- Projet pouvoir d'agir des femmes, histoire communautaire
- Outils loi 2002-2 : projet de service et conseil de vie sociale
- Recherche de diversification des financements

Gouvernance et financeurs

Ministère de la ville et du logement, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), Préfet de la région d'Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl), Préfet de Seine-Saint-Denis, Ville de Stains, Service Civique

Étude nationale des coûts du dispositif AHI

		Collectif
Activités d'hébergement permanent : nombre de nuitées réalisées		21832
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans		13
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 3 et 17 ans		41
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 et 24 ans		7
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans		42
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus		1
Adultes avec enfants		40
Adultes sans enfant (Majeurs rattachés)		10
Nombre de ménages (cumul sur l'année)		22
Nombres de séjours dans l'année (sorties dans l'année)		
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours		5
Nombre de séjours supérieurs à 8 jours et inférieurs à 6 mois		0
Nombre de séjours supérieurs à 6 mois		13
Cumul des durées de séjours (en jours)		18932
Nombre de personnes présentes au '2025-12-31'		79
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au '2025-12-31' (jours)		50905
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement ordinaire (privé ou social)		8
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers le logement adapté		
Couple sans enfants		4
Famille monoparentale		1
Couple avec enfant(s), famille		16
Groupe familial		1
Personnes présentant des troubles psychiques		1
Jeunes majeurs (18-25 ans)		9
Personnes en situation de handicap		8
Capacité d'accueil des chambres de l'unité	individuelles	-
	doubles	6
	pouvant accueillir 3 personnes	2
	pouvant accueillir 4 personnes	16
	pouvant accueillir plus de 4 personnes	5

Partenaires

Financeurs institutionnels :



Réseaux/fédérations :



Partenaires financiers :



Bailleurs :



Association les enfants du canal

5 rue Vésale
75 005 Paris
Tél. 01 43 21 72 42
www.lesenfantsducanal.fr
contact@lesenfantsducanal.fr

@Enfantscanal

